



ASSEMBLÉE GENERALE

RÈGLEMENT & PROTOCOLE SANITAIRE

LE PRADET (83)
17 & 18 OCTOBRE 2020

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE UFOLEP DU PRADET – 17 ET 18 OCTOBRE 2020

Cet ordre du jour est susceptible de modification.

SAMEDI 17 OCTOBRE	
8 h 00	Accueil – Contrôle des pouvoirs et remise du matériel de vote
9 h 00	Ouverture de l'Assemblée Générale avec intervention des représentant-e-s des institutions locales et de nos hôtes : <i>Ligue et UFOLEP 83 / Institutions</i>
9 h 20	Vote sur les procès-verbaux des Assemblées Générales 2019 de Cenon et Créteil
9 h 30	Rapport moral
10 h 00	Rapport d'activités 2018 / 2019
10 h 30	Questions sur le rapport moral & le rapport d'activité
11 h 00	Rapport de la commission médicale
11 h 15	Présentation des candidatures
11 h 30	Élection du Comité Directeur - premier tour
	Activités en extérieur
12 h 30	Résultats du premier tour, présentation du second tour & vœu
13 h 00	Ouverture du scrutin du second tour
13 h 00 – 14h 30	Pause déjeuner
14 h 30	Fermeture du scrutin
14 h 45	Résultats du second tour
15 h 00	Interventions orales
16 h 00	Réunion du nouveau Comité Directeur National ou nouvelle ou nouveau président-e
	Présentation initiative locale
16 h 30	Présentation de la candidature à la présidence et ouverture du scrutin
17 h 30	Fermeture du scrutin, annonce du résultat, mot du ou de la président-e élu-e
18 h 00	Remise des récompenses
19 h 00 – 20 h 00	Vote sur les compte-rendus d'AG, le vœu & le rapport moral

DIMANCHE 18 OCTOBRE	
8 h 30	Accueil
9 h 00	Résultats des Votes du samedi soir
9 h 00	Réponse aux interventions orales
9 h 45	Situation financière 2020
10 h 00	Retours sur le plan de relance
11 h 00	Présentation des travaux sur le Projet Sportif Fédéral
11 h 30	Interventions des officiel-le-s
12 h 00	Remise récompenses honorifiques organisateurs & Passation de témoin
12 h 30	Clôture de l'assemblée générale
12 h 45 – 14 h 00	Repas
14 h 00 – 16 h 00	Stratégie fédérale et modalités de mise en œuvre du Projet Sportif Fédéral (PSF)

Règlement de l'Assemblée Générale de l'UFOLEP 17 et 18 Octobre 2020 – LE PRADET

Adopté par le Comité Directeur National
du mercredi 9 septembre 2020

PRÉAMBULE

Ce règlement de l'Assemblée Générale de l'UFOLEP a été élaboré conformément aux articles 10 et 11 des statuts et 13, 14 et 15 du règlement intérieur de l'UFOLEP en vigueur.

Considérant que cette Assemblée Générale est le report de celle initialement prévue à Brive-la-Gaillarde, qu'une partie de cette Assemblée Générale s'est d'ores-et-déjà tenue en visioconférence avec vote électronique en avril 2020 et qu'aucune modification n'est apportée aux contenus des différents votes programmés, les mandats pris en compte pour les votes à cette Assemblée Générale sont ceux arrêtés au 31/08/2019.

OBJET

L'Assemblée Générale définit, oriente et contrôle la politique générale de l'UFOLEP. Elle entend et vote chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière de la fédération. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget. Elle fixe les cotisations dues par ses membres.

Elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de l'assemblée générale, arrêté par le Comité Directeur National, comprend la discussion et le vote :

- du rapport moral, éventuellement complété du rapport d'activités,
- des vœux recevables et des questions des comités départementaux et régionaux,
- des propositions faites par le Comité Directeur National ou soumises à celui-ci par les commissions nationales et les groupes de travail nationaux,
- de l'élection au Comité Directeur National,
- de l'élection du ou de la président·e national·e.

Aucune question ne peut être discutée si elle ne figure pas à l'ordre du jour.

Toute question ayant fait l'objet d'un vote lors de la précédente assemblée générale ne peut être portée de nouveau à l'ordre du jour et discutée, sauf si le Comité Directeur National juge que des faits nouveaux se sont produits et justifient une nouvelle discussion.

COMPOSITION

L'Assemblée Générale se compose des représentant·e·s mandaté·e·s, invité·e·s ou en tant qu'auditeurs des associations sportives et des associations et structures à objet non sportif affiliées à l'UFOLEP.

Ces représentant·e·s sont : :

1) Avec voix délibérative :

- les représentant·e·s dûment mandaté·e·s de chaque comité départemental.

Ces représentant·e·s mandaté·e·s sont élu·e·s par les Assemblées Générales des comités départementaux au scrutin uninominal à deux tours et disposent d'un nombre de voix égal au nombre d'adhésions qu'ils

représentent, adhésions régulièrement enregistrées entre le 1er septembre et le 31 août de l'année sportive précédant l'Assemblée Générale (barème : 1 adhésion = 1 voix).

2) Avec voix consultative :

- les membres d'honneur,
- les membres du Comité Directeur National,
- le ou la président-e et le ou la délégué-e de chaque comité départemental,
- le ou la président-e et le ou la délégué-e de chaque comité régional,
- les membres de la commission nationale des statuts et règlements,
- les membres de la commission nationale de surveillance des opérations électorales,
- les membres de la commission nationale du protocole et des récompenses,
- le ou la représentant-e de chaque commission nationale, de chaque commission nationale sportive et de chaque groupe technique sportif institués par le Comité Directeur National,
- le directeur technique national, ses adjoint-e-s,
- les trois représentant-e-s désigné-e-s auprès du Comité Directeur National de l'UFOLEP par le comité directeur national de l'USEP,
- les trois représentant-e-s désigné-e-s auprès du Comité Directeur National de l'UFOLEP par le conseil d'administration de la Ligue de l'enseignement,
- les CTS et les ARD,
- et, sous réserve de l'autorisation du président national, les agents rétribués de l'UFOLEP.

A titre d'auditeur :

- Tout-e adhérent-e UFOLEP, à la condition qu'il soit porteur de l'adhésion de l'année en cours, régulièrement enregistrée,
- les invité-e-s du Comité Directeur National,
- les accompagnateur-ric-e-s.

REMARQUE : les participant-e-s autorisé-e-s à s'exprimer devront se présenter avant chaque intervention.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale doit être composée d'au moins la moitié des mandaté-e-s en exercice représentant au moins la moitié des voix.

POUVOIR

Le ou la représentant-e mandaté-e

Chaque comité départemental mandate à l'assemblée générale, au maximum deux représentant-e-s (le titulaire et son ou sa suppléant-e), régulièrement adhérent-e-s dans ce comité. Ils devront pouvoir justifier de leur identité.

En cas d'absence due à un événement exceptionnel des deux personnes inscrites sur le pouvoir, seul le Comité Directeur National décidera de leur remplacement par des suppléant-e-s désigné-e-s par leur Assemblée Générale, sur demande émanant du comité départemental concerné.

A titre exceptionnel, les mandats donnés pour l'AG initiale d'avril restent valables. Ils peuvent être remplacés par de nouveaux mandats donnés par une AG départementale et transmis à l'échelon national avant le 7 octobre 2020.

Recevabilité des mandats

Le pouvoir doit être signé du ou de la président.e. du comité départemental (ou de son ou sa mandataire-ric-e), il doit être accompagné **du procès-verbal de l'assemblée générale départementale ayant élu les représentant-e-s mandaté-e-s**.

Il sert à établir la carte de mandaté-e remise au ou à la représentant-e du département (titulaire ou suppléant-e) à l'entrée en séance et utilisée lors des votes soit à main levée, soit en suspension de séance.

Contrôle des pouvoirs

A l'entrée de l'Assemblée Générale, la commission de contrôle des pouvoirs vérifie les pouvoirs, l'identité des représentant·e·s mandaté·e·s et vérifie que le département est à jour avec les textes statutaires et réglementaires nationaux.

La commission de contrôle des pouvoirs s'assure que chaque représentant·e·s mandaté·e·s signe la feuille d'émargement.

Désignée par le Comité Directeur National, elle est composée de membres du Comité Directeur, dont le ou la trésorier·ère et de membres de la commission nationale des statuts et règlements.

R E M A R Q U E S

1. **Aucune réclamation ne sera acceptée après que le ou la mandaté·e aura quitté la table d'émargement.**
2. **Aucune carte, ni bulletin de vote ne sera délivré si le ou la mandaté·e ne justifie pas de son identité.**

VOTES

Suite à l'annulation de l'Assemblée Générale prévue les 25 au 26 avril 2020 à Brive-la-Gaillarde, le Comité Directeur National a souhaité reporté les différents sujets non traités à l'AG financière d'avril 2020, à l'occasion d'une AG ordinaire les 17 et 18 octobre au Pradet (Var). Les conditions exceptionnelles et le contexte particulier de cette Assemblée Générale, nous amène à organiser les différents votes soumis à cette AG avec un système dématérialisé certifié.

Choix du prestataire : Ce dispositif de vote est confié à la société « Neovote » ; La prestation fournie par cette société visera à accompagner intégralement l'UFOLEP tout au long du processus de vote, avec l'assistance d'un consultant expérimenté. La mise en œuvre du vote s'appuiera sur la Solution de gestion des scrutins Neovote, laquelle fournit toutes les fonctions nécessaires pour piloter le processus de vote de A à Z. Le niveau de sécurité des informations stockées dépassera les exigences requises par la loi française afin de correspondre aux standards internationaux de chiffrement à plus de dix ans. Les données techniques de référence seront déposées dans le coffre-fort électronique horodaté du tiers de confiance afin de fournir une force probante au système de vote. L'étape de génération aléatoire et de transmission des identifiants aux électeurs sera conforme à la jurisprudence récente (Soc. 14/12/15, Cnil 11/4/13) et surtout extrêmement sécurisée. Les données bénéficieront d'une protection de bout en bout : cryptage AES-256 salted x10k SHA-512.

Déroulement des scrutins : Les représentant·e·s mandaté·e·s des comités départementaux de la Fédération seront invités à procéder aux votes sur la journée du samedi 17 octobre. Plusieurs votes seront organisés au cours de cette journée, sur des plages horaires spécifiques déterminées au préalable en fonction de l'ordre du jour. Chaque mandaté disposera d'un nombre de mandats correspondant au nombre d'adhésions officiellement enregistrées au 31 août 2019.

Modalités de votes :

Les votes sur les personnes physiques, et l'élection du ou de la président·e ne pourront être pondérés. Ces votes appelleront les choix Pour, Contre, ou Abstention.

Les votes sur le rapport moral, le vœu et l'adoption des comptes rendus appelleront des choix Pour, Contre, ou Abstention.

L'accès à l'outil de vote en dématérialisé (internet) sera identique à celui utilisé pour l'AG financière d'avril 2020. Les mandaté·e·s recevront des codes d'accès personnels par email le vendredi 16 octobre à 9h00. La société Neovote générera pour chaque inscrit·e des codes d'accès aléatoires composés d'un identifiant à 5 caractères et d'un mot de passe à 5 chiffres. Un mode d'emploi du vote sera joint aux emails.

Les votes seront ouverts et clôturés au fur et à mesure de la journée du 17 octobre sur consigne de la Commission Nationale Statuts et Règlements.

Le votant pourra se connecter au dispositif de votes par l'intermédiaire d'un smartphone, d'une tablette ou d'un ordinateur. Il ou elle aura alors besoin de son identifiant et de son mot de passe pour accéder à son espace personnel.

Avant de vous connecter sur l'espace de vote, vous devrez avoir avec vous :

- votre identifiant (reçu dans un mail de la société Neovote)
- votre mot de passe (reçu dans un mail de la société Neovote)

Supervision et assistance : Les votes seront coordonnés et suivis par un bureau de vote composé de scrutateur·rice·s et d'observateur·rice·s nommé·e·s par le Comité Directeur National dont les noms seront communiqués sur la plateforme de vote.

Pendant toute la durée des opérations, la société « Neovote » assurera une supervision 24h/24 du bon fonctionnement du système de vote. Un numéro vert sera joignable 24h/24 par les inscrits pendant les opérations de vote. Nous prévoyons une dizaine de tablettes en cas de besoin uniquement, pour ceux ou celles qui n'auraient le matériel nécessaire (merci toutefois de prévoir votre appareil).

Dépouillement des votes : Le dépouillement des urnes aura lieu en présence des membres des scrutateurs·rices et des observateurs·rices (membre CNSR). Après vérification du scellement du système de vote, les membres du bureau de vote révéleront leurs clés de déchiffrement, qui seront saisies dans le système de vote. La Solution affichera alors les données issues du vote : nombre d'inscrit·e·s, nombre d'émargements, nombre de suffrages Pour, Contre, et Abstention exprimés au regard de chaque résolution.

Calcul et édition des résultats : Après vérification des données affichées, le bureau de vote proclamera les résultats, éditera puis signera les listes d'émargement et les procès-verbaux pré-remplis. Une fois proclamés, les résultats seront annoncés en Assemblée Générale, publiés dans l'espace de vote, puis communiqués au réseau par le biais d'un relevé de résultats des documents soumis aux votes.

Archivage et destruction des données : La société Neovote assurera l'archivage des données de vote dans un coffre-fort électronique répondant aux normes légales pendant la période de recours (ou jusqu'à la décision du tribunal en cas de recours). En accord avec l'UFOLEP, Neovote détruira les données à l'issue de la période de recours (ou à l'issue de la décision de l'instance concernée en cas de recours).

Conformément aux statuts nationaux, les votes par correspondance ou par procuration ne sont pas admis. Seuls les mandaté·e·s inscrit·e·s à l'Assemblée Générale recevront les codes d'accès à la plateforme de vote dématérialisé. Les mandaté·e·s empêché·e·s de participer pour raisons médicales liées à la covid-19 pourront demander à bénéficier du dispositif de vote à distance.

Election au Comité Directeur National

L'élection se fera au scrutin secret, uninominal à deux tours. Les noms des candidates et les noms des candidats au Comité Directeur National, figurent par ordre alphabétique à partir d'une lettre initiale tirée au sort par le Comité Directeur National, sur une liste de vote précisant éventuellement la mention « candidat·e sortant·e » ainsi que le nombre de postes à pourvoir, conformément à l'article 12 des statuts et 16 et 17 du règlement intérieur.

Tout siège non attribué reste vacant jusqu'à la plus proche Assemblée Générale.

L'UFOLEP est administrée par un Comité Directeur National de trente-cinq membres (35) dont 20% représentent les associations et structures à objet non sportif.

« Le comité directeur doit comprendre :

- un.e médecin,
- Un nombre de femmes et d'hommes respectant la proportion entre le nombre de licenciés femmes et hommes sans considération d'âge ou de toute autre condition d'éligibilité. »

Conformément à l'article 12 de nos statuts, le comité directeur national doit donc comprendre :

28 membres issus d'associations à objet sportif dont :	7 membres issus des associations ou structures à objet non sportif dont :
<ul style="list-style-type: none"> • 15 féminines • 13 masculins 	<ul style="list-style-type: none"> • 3 féminines • 4 masculins

Les effectifs permettant le calcul ci-dessus sont de :

317 131 licencié.e.s pour la saison 2018/2019,

- **170 068** licenciées soit **53,63%**
- **147 063** licenciés soit **46,37%**

Sont de **1 932** adhérent.e.s UFOPASS pour la saison 2018/2019,

- **815 adhérentes** soit **42,18 %**
- **1 117 adhérents** soit **57,82 %**

Les membres du Comité Directeur sont élus, pour une durée de quatre (4) ans, par les représentant.e.s mandaté.e-s des associations et structures affiliées, au scrutin secret uninominal à deux tours. Ils sont rééligibles. Le mandat prendra fin en avril 2024.

Quatre listes distinctes seront établies : deux listes de Féminines, une représentant les associations à objet sportif et une les associations ou structures à objet non sportif et deux listes de Masculins une représentant les associations à objet sportif et une les associations ou structures à objet non sportif.

Dans chaque liste, les noms des candidat.e-s au comité directeur national figurent par ordre alphabétique, à partir d'une lettre initiale tirée au sort par le Comité Directeur National, sur un bulletin de vote précisant éventuellement la mention « candidat.e sortant.e », ainsi que le nombre de postes à pourvoir.

Les candidatures présentées sont celles initialement retenues pour l'AG d'avril 2020.

Election du ou de la Président.e National.e (*cf. article 16 des statuts et article 21 du RI*)

Dès l'élection du Comité Directeur, l'Assemblée Générale élit le-a président.e de l'**UFOLEP** au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, à l'exclusion des votes blancs et nuls.

Le-a candidat.e à la présidence est choisi.e parmi les membres du Comité Directeur, sur proposition de celui-ci, conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Ce choix se fait au scrutin secret, par un vote à deux tours. Le décompte des voix s'effectue à l'exclusion des bulletins blancs et nuls.

En cas de rejet de la proposition par l'Assemblée Générale, la procédure est reconduite.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES (*article 21 des statuts*)

Elle est chargée de contrôler la régularité des opérations de votes relatives à l'élection du Comité Directeur et du président de la fédération. Il lui appartient de veiller à ce que les dispositions prévues par les présents statuts et le règlement intérieur, concernant l'organisation et le déroulement des scrutins, soient respectées.

Elle procédera avec le prestataire de la plateforme Néovote au dépouillement, au scellement et à la proclamation des résultats.

Elle enregistrera les réclamations, contestations des votes dans les règles ci-dessous :

- ◆ être formulée par écrit, par un ou une représentant.e mandaté.e, auprès du responsable de la commission,
- ◆ être présentée, dès l'ouverture du scrutin ou dans un délai maximum de 2 heures suivant la proclamation officielle des résultats, auprès du responsable de la commission.

Lorsqu'une irrégularité aura été constatée, la commission en informera l'Assemblée Générale et exigera l'inscription de ses observations au procès-verbal.

INDEMNISATIONS

Seuls les participant.e.s exerçant les fonctions ci-dessous bénéficieront du remboursement des frais de déplacement sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe avec fichet Congrès – 20 %, soit sur présentation des titres de transport, soit en référence au trajet « domicile → Le Pradet » obtenu par le Logiciel Autoroute + .

- les membres d'honneur,
- les membres du Comité Directeur National,
- les représentant.e.s dûment mandaté.e.s, le ou la président.e et le ou la délégué.e de chaque comité départemental (dans la limite de 3 adhérent.e.s),
- le ou la président.e et le ou la délégué.e de chaque comité régional,
- les membres de la commission nationale des statuts et règlements,
- les membres de la commission nationale de surveillance des opérations électorales,
- les membres de la commission nationale du protocole et des récompenses,
- le ou la représentant.e de chaque commission nationale, de chaque groupe de travail, de chaque commission nationale sportive et de chaque groupe technique sportif, institués par le Comité Directeur National,
- le ou la directeur-riche technique national.e, ses adjoint.e.s, les CTS,
- les trois représentant.e.s désigné.e.s auprès du comité directeur national de l'UFOLEP par le Comité Directeur National de l'USEP,
- les trois représentant.e.s désigné.e.s auprès du Comité Directeur National de l'UFOLEP par le conseil d'administration de la Ligue de l'enseignement,
- les agents rétribués de l'UFOLEP et les ARD, autorisés par le président national.

Les représentant.e.s des comités départementaux qui ne sont pas en règle statutairement et/ou avec a trésorerie nationale ne peuvent recevoir aucune indemnisation au titre de l'assemblée générale.

Les imprimés d'indemnisation de déplacements distribués sur place seront à renvoyer à l'échelon national dans les 30 jours.

PROTOCOLE SANITAIRE

Compte tenu du contexte exceptionnel de l'organisation de cette Assemblée Générale, les participant.e.s devront prendre connaissance du protocole sanitaire ci-dessous et s'engager à le respecter.

- Voir protocole du site « la Bayette » où aura lieu l'Assemblée Générale.

Se déroulera conformément aux dispositions consultables à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14242>

Assemblée Générale des 17 et 18 octobre 2020 Le Pradet**Nombre de voix par département au 31/08/2019 (à reporter sur le POUVOIR)**

Département		Voix	Départements		Voix
01	Ain	1 183	51	Marne	3 901
02	Aisne	2 341	52	Haute Marne	972
03	Allier	1 373	53	Mayenne	1 214
04	Alpes de Haute Provence	1 418	54	Meurthe et Moselle	2 394
05	Hautes Alpes	1 053	55	Meuse	1 400
06	Alpes Maritimes	1 595	56	Morbihan	318
07	Ardèche	716	57	Moselle	5 669
08	Ardennes	1 120	58	Nièvre	2 011
09	Ariège	1 435	59	Nord	11 933
10	Aube	2 425	60	Oise	4 856
11	Aude	2 126	61	Orne	1 147
12	Aveyron	1 924	62	Pas de Calais	13 200
13	Bouches du Rhône	6 793	63	Puy de Dôme	17 440
14	Calvados	2 972	64	Pyrénées Atlantiques	5 767
15	Cantal	1 806	65	Hautes Pyrénées	1 726
16	Charente	3 598	66	Pyrénées Orientales	4 015
17	Charente Maritime	2 856	67	Bas Rhin	553
18	Cher	1 169	68	Haut Rhin	188
19	Corrèze	2 140	69	Rhône	16 010
2A	Corse du Sud	380	70	Haute Saône	505
2B	Haute Corse	0	71	Saône et Loire	1 861
21	Côte d'Or	882	72	Sarthe	524
22	Côtes d'Armor	2 115	73	Savoie	1 354
23	Creuse	3 514	74	Haute Savoie	1 905
24	Dordogne	4 332	75	Paris	911
25	Doubs	144	76	Seine Maritime	1 097
26	Drôme	2 076	77	Seine et Marne	8 806
27	Eure	1 337	78	Yvelines	8 462
28	Eure et Loir	4 178	79	Deux Sèvres	1 389
29	Finistère	4 912	80	Somme	4 819
30	Gard	2 947	81	Tarn	2 999
31	Haute Garonne	3 871	82	Tarn et Garonne	1 670
32	Gers	671	83	Var	2 111
33	Gironde	9 442	84	Vaucluse	973
34	Hérault	2 741	85	Vendée	2 682
35	Ille et Vilaine	7 053	86	Vienne	1 831
36	Indre	3 607	87	Haute Vienne	4 734
37	Indre et Loire	4 136	88	Vosges	884
38	Isère	5 006	89	Yonne	2 383
39	Jura	1 269	90	Territoire de Belfort	75
40	Landes	1 597	91	Essonne	6 834
41	Loir et Cher	1 893	92	Hauts de Seine	1 790
42	Loire	6 260	93	Seine Saint Denis	522
43	Haute Loire	3 248	94	Val de Marne	5 104
44	Loire Atlantique	16 831	95	Val d'Oise	5 977
45	Loiret	4 152	971	Guadeloupe	1 707
46	Lot	583	972	Martinique	784
47	Lot et Garonne	4 578	973	Guyane	67
48	Lozère	1 057	974	La Réunion	1 344
49	Maine et Loire	2 813	976	Mayotte	150
50	Manche	525	987	Polynésie Française	0
				TOTAL	319 161



Rapport Moral

1. Des valeurs qui sont des atouts

Définir une fédération affinitaire et multisports, expliquer ce qu'est l'Ufolep reste un exercice très habituel pour les dirigeant·e·s que nous sommes. Souvent, nous reprenons notre histoire, notre projet fédéral, des images de femmes et d'hommes qui ont incarné des années de militance, nous citons une association sportive affiliée très connue, des dispositifs fédéraux fidèles à l'idée de transformation sociale par le sport que nous incarnons, nous évoquons la Ligue, l'Usep. Nous avons aussi toujours en tête des textes, des discours qui ont marqué notre fédération et qui peuvent aussi être des outils didactiques performants. Peut-être qu'un des meilleurs moyens pour définir et expliquer l'objet de l'Ufolep est d'énumérer les valeurs qui nous habitent depuis plus de 90 ans, et que nous déclinons, traduisons, transmettons de manière convaincue et obstinée. Ces valeurs sont martelées dans nos interventions, nos rapports moraux de chaque assemblée générale, notre revue, nos plaquettes et tout autre support. Nous pouvons, facilement et collégialement, citer : citoyenneté, égalité, convivialité, laïcité, solidarité... Peut-être que celle que nous retiendrons des derniers mois, la plus forte et qui nous qualifiera le mieux, serait la solidarité.

2. Face aux fractures, à la crise : la solidarité

Cette solidarité était nécessaire, peut être vitale pour certaines personnes car ce que nous pouvons parfois qualifier « d'écarts » dans la société française, se sont transformés en fractures. Elles ont été énoncées depuis mars et nous les avons constatés dans notre environnement proche, dans notre pays, dans le monde, directement pour

certain·e·s d'entre nous, dans les médias. Fracture sociale tout d'abord avec des foyers qui ont été directement impactés par le chômage, la fermeture de commerces, des filières mises à plat, la fin des missions d'intérim, catastrophes économiques et humaines qui ont amené à pôle emploi des milliers de personnes en recherche et qui ont plongé les familles dans le désarroi le plus total. Ce désarroi a entraîné, les chiffres sont froids et précis, une montée de la violence au sein des familles, dont souvent ont été victimes les femmes et les enfants, situation insoutenable. Fracture de santé avec des établissements de santé qui se sont retrouvés dépassés, des personnels ultra mobilisés en trop faible nombre, des déserts médicaux encore plus saillants. Fracture de santé aggravée par une sédentarité exponentielle directement imposée par les mesures sanitaires de confinement, de restriction drastique des pratiques sportives, la fermeture des équipements, les clubs contraints de stopper leurs entraînements, les compétitions. Fractures aggravées des territoires qui ont définitivement acté que, du milieu rural, au milieu urbain, en métropole, en outre-mer, d'un quartier prioritaire à l'autre, la qualité de vie, l'accès aux soins, l'animation, le lien social sont définitivement différemment traités. Fracture numérique qui a permis ici un télétravail organisé et performant et là, une éducation à distance qui a privé des élèves d'accès aux enseignements, rompu le lien entre les familles, provoqué le repli sur soi ou mis en difficulté des salarié·e·s, mal équipé·e·s, avec des connections internet peu satisfaisantes.

Il y a de nombreuses autres fractures qui toutes ont contribué à faire en sorte que pour certain·e·s un forte sentiment d'inégalité, soit se confirme, soit apparaisse, peut-être de manière compréhensible mais totalement contraire à notre ambition Républicaine d'égalité. En face de cette défiance

apparue ou confirmée, la qualité du service public et de ses agents a aussi été un marqueur positif et fort, qui a contribué à la solidarité.

Pour l'Ufolep, cette solidarité a été le fil rouge de cette crise incroyable qui nous a stoppés, fauchés, dès le début de cette année 2020, définitivement dès le 15 mars. Il convient tout d'abord d'avoir une pensée pour les membres de notre fédération, disparus ou touchés directement, ou leurs proches, par la maladie. Il convient de saluer aussi avec admiration et respect, l'engagement des ufolépiennes et ufolépiens, infirmiers·ères, médecins, personnels de santé, caissiers·ères, ouvriers·ières, enseignant·e·s et autres salarié·e·s ou agents de la fonction publique qui ont su se mobiliser, parfois au péril de leur propre santé, pour permettre de conserver l'essentiel. Cette solidarité s'est exercée sous différentes formes : collective, individuelle, anonyme, affichée, dans le cadre professionnel, associatif, bénévole, au sein de l'Ufolep, vers les autres, vers les plus fragiles.

3. L'Ufolep a démontré sa force

Ce cataclysme sanitaire a provoqué l'arrêt brutal de tous les championnats et donc des finales nationales, du Playa Tour, de l'UFO STREET, de nos écoles de sport, de nos formations fédérales, professionnelles, PSC1 et gestes qui sauvent, de nos réunions statutaires, de la vie de nos associations sportives... bref, de notre vie de fédération sportive.

L'Ufolep a su être réactive et faire face grâce à des atouts. Son unité et son fort taux de confiance entre toutes les composantes de la fédération ont pu décupler l'énergie mobilisée. J'ai eu le sentiment que durant cette crise, notre attention était dirigée de manière constante vers les autres. Beaucoup des commissions nationales se sont tournées avec réactivité et efficacité vers les activités, les commissions régionales et départementales, les organisateurs·rices. Les comités se sont dirigés vers leurs associations affiliées, pour les accompagner, leur transmettre les informations, apporter leur soutien. Il faut ici souligner la très grande mobilisation et l'innovation dont ont fait preuve, entre autres les comités. Les nouvelles formes de mobilisation ont permis cette cohésion et cette réactivité. On peut citer la rapidité du relais des évolutions de cette crise, notamment grâce aux communiqués nationaux hebdomadaires, la

dynamisation des différentes formes de supports, notamment vidéo et l'investissement dans les réseaux sociaux pour garder le fil avec les associations, les licencié·e·s. La gestion de l'emploi par les dirigeant·e·s a aussi rapidement été une priorité. Nous avons été parfaitement conseillés par notre syndicat d'employeurs le CNEA sur cette difficile et sensible question de l'emploi. Le chômage, partiel ou total a rapidement été la règle quasi générale de notre réseau avec les conséquences connues sur nos salariés. Malgré la difficulté à obtenir des informations fiables, en métropole et pour les territoires ultramarins, les associations ont été en première ligne pour expliquer la situation, recevoir les familles, les jeunes, les plus anciens, les sportifs·ves confirmé·e·s ou ceux·celles plus intéressé·e·s par d'autres formes de pratique. Nos comités, nos commissions sportives, à tous les échelons ont été au rendez-vous. L'unité régionale a servi de plateforme d'échanges, de front face à la crise, d'aide et de convergences. L'Ufolep a été à l'écoute et au service du réseau. Bien entendu cette période était inédite. Le confinement a déserté les rues, les routes de France, les lieux culturels, les équipements sportifs, mais il a engendré une suractivité de notre fédération. Paradoxalement, ce calme imposé était diamétralement opposé à la suractivité déployée car il a fallu accompagner cette situation, aider à stopper les calendriers, des questions financières, maintenir le lien avec nos partenaires.

C'est quand les choses sont compliquées qu'il faut travailler encore plus, se fier à l'intelligence collective, se rapprocher de ses fondamentaux, s'appuyer sur les valeurs et notamment, celles de la démocratie, du débat et de l'échange. Rythme épuisant mais indispensable des comités directeurs nationaux réunis chaque semaine et de deux bureaux nationaux. C'est durant ces réunions que les stratégies de crise étaient discutées, les communiqués validés, les suivis partagés, les diagnostics confortés, que le plan de relance était travaillé. Car rapidement, l'idée de mobiliser toutes les énergies autour d'un plan de relance a émergé et a nécessité une mobilisation globale de notre réseau fédéral. Il a fallu travailler vite avec les commissions nationales sportives les plus concernées par la crise, notamment les sports mécaniques auto et moto, les activités cyclistes, se mettre en lien avec les comités qui nous avaient

écrit pour nous faire part de leurs interrogations, organiser une conférence des régions et constituer un noyau de 6 élu·e·s nationaux·ales qui se réunissait 3 fois par semaine avec la DTN pour avancer. Il a fallu geler toutes les dépenses pour mobiliser ces crédits, se projeter financièrement sur la fin d'année afin d'identifier au plus vite le fonds dédié qui alimenterait ce plan. Il a fallu convaincre l'Apac de nous soutenir, revenir vers les comités pour tester les premières idées, réunir le bureau, le comité directeur national pour permettre le 22 juin dernier de présenter, lors d'une réunion nationale en visio à l'ensemble du réseau, notre plan de relance. L'Ufolep a été une des premières fédérations sportives à mettre en place, et aussi vite, un plan de relance. Doté de plus de 600 000 euros par l'échelon fédéral et près de 500 000 euros mobilisés par nos instances départementales et régionales, ce plan, a permis ainsi aux comités, pour les plus rapides en 10 jours et en deux mois pour tous, de rassembler les éléments pour s'engager et contribuer, eux aussi, au plan national de relance. Malgré le report, les conditions difficiles, ces intenses réunions se sont quasi aussi dédoublés en réunions de travail autour du futur Projet Sportif Fédéral (PSF). C'est le nouveau cadre exigé par l'Agence Nationale du sport, cadre qui nous va bien, il sera la juste prolongation du travail engagé depuis plus de 20 ans autour des Plans nationaux de développement qui se sont succédés. Au-delà du cadre, le groupe PSF a eu la volonté de poser les bases du travail en s'emparant notamment de la question de la ressource existante pour alimenter les réflexions, en s'attelant à un lexique, précieux outil d'appropriation et de compréhension et, bien entendu, sur la méthode a souhaité une large forme de contribution, notamment au plus près des licencié·e·s, des adhérent·e·s, via notamment les associations locales. Cette démarche est inédite et démontre la volonté du comité directeur national que de cultiver le lien fédératif, le sentiment d'appartenance. Avec les comités départementaux et régionaux, nous devons atteindre l'objectif de mobiliser 1500 associations qui vont contribuer à ce futur PSF. A ce jour, les outils sont prêts, avec l'objectif maintenu de le finaliser en décembre, qui sera ensuite décliné par toutes les composantes fédérales, via un conventionnement pour les comités départementaux et régionaux et qui sera pensé en lien avec la contractualisation, pour simplifier les choses. Cette appropriation sera facile car toutes

nos composantes auront été contributrices. Bien entendu, ce travail mené durant les semaines du confinement a été très en lien avec celui piloté par le national autour des crédits de l'Agence Nationale du Sport. C'était une première cette année mais que l'on peut qualifier de réussite, notamment par un pilotage national concret, efficace et surtout des responsables régionaux très mobilisés et qu'il faut aussi remercier.

4. Et maintenant ?

Notre modèle de société a été mis à mal, partout les certitudes vacillent. Le monde d'après, peine à apparaître, à réinventer des solutions et les questions de transition écologique, d'égalité, de respect, de diversité ne paraissent pas être des priorités. L'Ufolep doit néanmoins contribuer à ces changements, peser sur toutes les instances de décisions pour un monde simplement plus juste et plus vivable. Tout d'abord en reprenant encore plus activement la formation de ses dirigeants, notre formation à la parole politique doit s'amplifier. Nul doute que notre futur PSF devra être un outil et un support pour reprendre ce travail au long cours, d'éducation populaire et permanente. Nous devons toutes et tous être encore plus formé·e·s pour pouvoir maîtriser parfaitement notre projet, pouvoir l'expliquer et convaincre nos partenaires, les associations sportives, que l'Ufolep est un acteur majeur de notre société. Pour cela, il faut aussi que nos dirigeant·e·s soient plus nombreux·euses et les semaines électorales qui s'annoncent, pour 4 ans, seront déterminantes. Elles doivent permettre de nous redynamiser car nous le savons, nous avons parfois du mal à faire fonctionner nos instances statutaires, à faire en sorte qu'elles soient complètes. Il faut reprendre ce travail d'agrégation des énergies militantes au sein de l'Ufolep. Nous disposons des outils, peut-être nous manque-t-il parfois le pouvoir de conviction, l'adaptation de nos formes de travail pour répondre aux nouvelles formes d'engagement. En tout cas, notre engagement pour l'égalité femmes/hommes, la valorisation de nos parcours d'engagements, la complémentarité des élu.es et des salarié·e·s, le développement de nos formations, les parcours coordonnés doivent être plus utilisés pour compléter les effectifs de nos comités, quelque fois fragiles, et ainsi renforcer notre échelon politique. Fédérer restera certainement un des priorités premières fédérales. Nous devons rénover nos outils, en lien avec la Ligue, dont nous espérons

enfin une stabilité, après 4 années de turbulences et dont la stabilité doit reposer sur une réforme statutaire. Le développement actuel de l'Ufolep est une force aux côtés des élu·e·s, bénévoles et dirigeant·e·s, additionnant des compétences, cette énergie, aux côtés des élu·e·s, contribuant à la déclinaison de notre projet. Notre modèle sportif est affirmé, rénové pour certaines disciplines. En tout cas, des moyens conséquents sont concentrés sur l'accompagnement de notre réseau de commissions nationales sportives. Les jeunes volontaires placés auprès des CNS, des prévisions d'emploi à la DTN pour suivre leurs travaux a démontré que pour beaucoup, nos commissions nationales, à l'image savent dresser des diagnostics, analyser leurs forces, leurs faiblesses. Beaucoup d'énergie et de travail ont été mobilisés pour que chaque discipline possède son PNF actualisé et ce travail continue. Nous retrouverons nos CNS sur des nationaux modernisés, sur les réseaux sociaux, aidés par des services civiques, en innovant avec le renfort de comités, pour maintenir l'excellence de nos compétitions. et en y intégrant la plénitude de nos valeurs. Pour répondre aux enjeux de transition écologique, nous saurons amplifier notre action, rappelons-le, pionnière dans le mouvement sportif français pour que notre fédération intègre totalement les enjeux de transition, notre plan vélo et mobilité en sera un des exemples les plus flagrants.

5. Nous pouvons miser sur

La force et l'unité de notre réseau

La diversité des projets existe dans tous nos associations, nos comités mais le tronc commun qui nous rassemble est une vraie force pour l'Ufolep. Notre dimension affinitaire est partout revendiquée et assumée, la cohésion est très grande, la confiance affirmée. Certainement que cette force repose aussi sur la capacité de résilience mobilisée par l'énergie militante des bénévoles, des dirigeant·e·s mais également notre réseau professionnel qui continue à se développer. Le lien fédératif est une des clefs de notre réussite. Fédérer, conquérir, priorité une de notre fédération doit continuer à s'amplifier. Nous devons être de plus en plus nombreux pour associer à notre projet plus de pratiquant·e·s. Notre maillage du territoire est tel qu'il nous permet d'être presque partout, de répondre aux questionnements en milieu rural, d'intervenir avec les acteurs locaux au cœur des

quartiers les plus fragiles, et nous l'avons prouvé cet été à travers les très nombreuses opérations Quartiers d'été, sur le territoire métropolitain mais aussi ultramarin où là aussi, les comités Ufolep sont connus, reconnus et font vivre Tous les sports autrement.

La maturité

Nous sommes une fédération sportive de référence, avec un projet politique stabilisé, clair et partagé. Nous connaissons le rôle que nous avons à cœur et sommes persuadés que nos valeurs sont celles qui sont porteuses d'un avenir meilleur, plus juste, plus humain. Même si on sait que des choses compliquées restent à réaliser, nos projets sont maîtrisés, nos dispositifs connus et nous pouvons avec sérénité continuer notre développement. Le ministère chargé des Sports, diminué dans son rayonnement, sait s'appuyer sur la solidité de nos effectifs et la maturité de notre projet car certaines politiques publiques du sport, pourrait-on croire par moment, s'inspirent presque de notre action. C'est tout l'opposé de nos relations avec le CNOSF qui a démontré durant cette crise son manque d'unité, son faible accompagnement des fédérations et qui a mené en juin une assemblée générale morne. Notre vigilance est très grande face aux besoins d'hégémonie de certaines fédérations délégataires. Heureusement que des collectifs tels qu'ID Orizon, qui rassemble des fédérations progressistes, pèse toujours plus dans le débat sportif, au service de nos valeurs

Notre modernité

Nos idées sont modernes et actuelles, elles répondent aux questions d'aujourd'hui et nos réponses sont elles aussi innovantes. Le boom des réseaux sociaux, développés par les associations, nos comités, les commissions nationales sportives durant cette crise, a démontré nos véritables capacités. Autre exemple avec l'équipe pédagogique nationale autour du secourisme qui a tracé la voie de la formation à distance, FOAD qui va être amplifiée, grâce à un accord avec l'INFREP, particulièrement avec l'accompagnement de nos organismes de formation dans une période de réorganisation de la formation professionnelle. Cette distance possible, cette arrivée du digital doivent trouver leur place, s'équilibrer avec nos autres formes de rencontre, de travail et d'échanges. La convivialité est une de nos forces et elle ne souffre d'aucun logiciel de vision à distance.

Nous retrouver repassera par la proximité et l'échange direction dès que les conditions le permettront.

Des partenaires attentifs et séduits

La reconnaissance de nos partenaires est permanente, affirmée de la part de ceux et celles qui historiquement soutiennent notre fédération comme le ministère chargé des Sports, les moins anciens comme l'Agence nationale de cohésion des Territoires, la Protection judiciaire de la jeunesse, l'Agence Nationale des Chèques Vacances et enfin les plus récents comme l'Agence nationale du Sport dont j'ai rencontré le directeur récemment et qui m'a témoigné de la parfaite identification de la contribution de notre fédération au sport d'aujourd'hui, en précisant de nombreuses et nouvelles pistes de collaboration. Ces partenariats consolidés se trouvent amplifiés par le sérieux du travail mené sur les territoires avec les comités. Très récemment, ce sont les collaborations, lien avec des chercheurs, des laboratoires, des étudiants qui travaillent sur notre objet, nos dispositifs qui enrichissent notre fédération, la

crédibilise grâce aux résultats scientifiques et aux méthodes de recherche. La société bouge, les attentes évoluent (pratiques de loisirs, multisports, réduction des inégalités, rencontres de proximité...), nous conserverons notre image de fédération sportive laboratoire.

Et puis enfin, ce qui fera la synthèse de nos valeurs, de nos ambitions sera notre futur projet fédéral qui, grâce à vous, vos apports, tracera pour la future équipe nationale et nos dizaines de milliers de dirigeant·e·s et bénévoles et salarié·e·s, une trajectoire volontaire et déterminée. J'ai su, dans les pas de Philippe, pouvoir compter sur la mobilisation du réseau et je ne doute pas que les futurs élu·e·s feront équipe avec l'ensemble du réseau fédéral.

Si le nouveau monde arrive, nous y prendrons toute notre place et s'il n'arrive pas, nous le construirons !

Arnaud JEAN
Président



Réponses aux Vœux

Nous vous communiquons ci-dessous les réponses aux vœux envoyés par les comités.

1 Le Comité départemental UFOLEP de l'Essonne (91), réuni le 23/01/2020 à Evry-Courcouronnes, formule le vœu suivant :

Constatant :

- Qu'aujourd'hui les activités sport-société et sport-éducation du comité nous permettent de toucher un grand nombre de non-licenciés sans toutefois pouvoir les intégrer dans nos associations existantes ;
- Que les comités se voient dans l'obligation de créer des associations type les amis de l'UFOLEP à objet sportif et non sportif soit 2 associations directement gérées par le comité pour pouvoir prendre des licences et des UFO-Pass ce qui engendre une charge de travail supplémentaire ;
- Que ces associations n'ont aucune vie autre que celle de permettre d'acheter ces licences et ces UFO-Pass puisque les comités ne peuvent le faire directement.

Le comité directeur de l'UFOLEP Essonne propose donc de modifier en assemblée générale l'article 2 des statuts départementaux par le texte suivant :

Le comité se compose :

- De toutes les associations du département pratiquant des activités physiques sportives et de pleine nature dans les conditions prévues par l'article L131-3 du Code du Sport et régulièrement affiliée à l'UFOLEP ;
- Des autres personnes morales régulièrement affiliées ;
- Des membres d'honneur, donateurs et membres bienfaiteurs agréés par le comité directeur départemental
- De personnes physiques licenciées individuels où détenteurs d'UFO-Pass réunis en collège d'adhérents individuels.

Ce qui entraîne la modification de l'article 4 de ces mêmes statuts :

Les associations sportives affiliées et leurs membres actifs contribuent au fonctionnement de l'UFOLEP :

Pour les associations sportives, par le paiement d'une cotisation annuelle (droits d'affiliation) Pour les membres actifs des associations sportives et/ou du comité par le paiement d'une licence (droit d'adhésion)

Les autres personnes morales affiliées et leurs membres actifs contribuent au fonctionnement de l'UFOLEP :

- Pour les personnes morales, par le paiement d'une cotisation annuelle (droits d'affiliation) ;
- Pour leurs membres, par le paiement d'un droit de participation.

Le montant de chacun de ces droits est fixé chaque année par l'assemblée générale sur proposition du comité directeur départemental

Réponse du comité directeur National

Ce vœu est recevable mais reçoit un avis défavorable du Comité Directeur National et de la CNSR.

Un travail en cours est mené sur les affiliations et licences pour réfléchir à fédérer les personnes bénéficiaires de nos dispositifs notamment sport-société. Le principe de la licence individuelle, déjà refusé par le passé par l'AG, représente un danger de pratique « consommatrice » pour l'avenir de notre fédération et n'est pas conforme à nos valeurs de vie associative.

2 Le Comité départemental UFOLEP du Puy de Dôme (63), réuni le 30/01/2020 à Clermont Ferrand, formule le vœu suivant :

Constatant que :

- Le développement de la vie associative est une des priorités nationales (domaine de compétence des comités départementaux) ;
- La contractualisation avait été mise en place en 2017 directement avec les comités départementaux et régionaux ;
- Les cotisations nationales sont perçues et reversées par les comités départementaux ;
- La vie régionale est difficile voire impossible sur certains territoires ;
- Les versements prévus pour chaque comité départemental (contractualisation, formation, ANS, ...) n'arrivent pas à destination ;

Propose :

De modifier en assemblée générale les modalités de contractualisation en les soumettant au vote avec les tarifs statutaires, la contractualisation étant signée :

- Soit avec les comités régionaux si tous les départements sont favorables
- Soit avec les comités départementaux qui le souhaitent

Initialement formulé comme vœu, non recevable car il ne vient pas modifier un texte statutaire, ce vœu est donc reversé dans les questions.

Réponses aux questions écrites

Nous vous communiquons ci-dessous les réponses aux questions écrites envoyées par les comités.

1 Le Comité départemental UFOLEP d'Eure et Loir (28), réuni le 3/02/2020 à Lucé, pose la question suivante à la CNS activités cyclistes :

La vente des Vélos à Assistance Electrique ne cesse de progresser de même que leur utilisation par des sportifs. Comment la CNS activités cyclistes appréhende cette évolution et envisage de l'intégrer dans les pratiques ufolépiennes ? Evolution des règlements, catégories...

Il ne faudrait pas rater ce tournant qui permet à nombre de personnes de continuer à pédaler par plaisir et laisser la place à d'autres fédérations compétitrices ou non.

Réponse du comité directeur National

Le Comité directeur partage le questionnement du comité 28 sur l'engouement autour du vélo à assistance électrique. En effet pour l'UFOLEP, il s'agit de continuer d'être un acteur des déplacements à mobilités douces à tout âge et de l'inscrire dans le dispositif fédéral « Ensemble à vélo ».

Rendre accessible le vélo à tout âge et permettre d'avoir une continuité de la pratique éducative du vélo sont 2 enjeux majeurs auxquels le vélo à assistance électrique est une réponse.

A ce jour, la Commission technique nationale des activités cyclistes s'interroge sur la façon d'intégrer cette pratique dans son modèle d'organisation et se propose de solliciter l'ensemble des pratiquants sur leurs attentes dans ce domaine.

L'UFOLEP et la CNS activités cyclistes devront réfléchir à l'intégration de ces modes de pratiques non-compétitifs, compétitifs, multisports, de randonnée, (VAE, marche nordique, etc) pour le plus grand nombre.

2 Le Comité départemental UFOLEP du Puy de Dôme (63), réuni le 30/01/2020 à Clermont-Ferrand, pose la question suivante :

- Afin de favoriser la participation aux compétitions départementales et locales au plus grand nombre
- Répondre à la demande de nos licenciés désirant une pratique régulière

Le comité UFOLEP 63 souhaite que les règlements sportifs laissent la possibilité aux départements de définir leurs critères de sélection pour les finales nationales si ceux-ci prennent en compte les résultats de plusieurs épreuves. Le championnat départemental qualificatif sur une journée favorise l'élitisme et les sportifs venant occasionnellement pour un titre et non la pratique régulière.

Réponse du comité directeur National

Le Comité Directeur National confirme la proposition de réponse de la CNVS :

La diversité des pratiques à l'UFOLEP ne permet pas de définir et d'harmoniser un seul mode d'organisation des compétitions qui satisferait l'ensemble des pratiques. Afin de répondre au mieux aux attentes des pratiquant.e.s et aux bassins de pratiques, liberté est laissée aux CNS d'organiser la ou les disciplines afin qu'elles permettent au plus grand nombre d'y participer, dans le respect du règlement sportif général.

Le comité directeur invite le comité ou les représentants de la discipline du niveau départemental à se rapprocher des CNS lorsque l'activité permet de prendre en compte des résultats de plusieurs épreuves pour les qualifications aux finales nationales.

Les réflexions et les propositions de changement des règlements sportifs ou des pistes de développement des activités peuvent également se faire au sein des CNS dans le respect de l'intérêt du plus grand nombre.

3 Le Comité départemental UFOLEP du Puy de Dôme (63), réuni le 30/01/2020 à Clermont Ferrand, pose la question suivante :

Initialement formulé comme vœu, non recevable car il ne vient pas modifier un règlement, ce vœu est donc reversé dans les questions.

Constatant que :

- Le développement de la vie associative est une des priorités nationales (domaine de compétences des comités départementaux) ;
- La contractualisation avait été mise en place en 2017 directement avec les comités départementaux et régionaux ;
- Les cotisations nationales sont perçues et reversées par les comités départementaux ;
- La vie régionale est difficile voire impossible sur certains territoires ;
- Les versements prévus pour chaque comité départemental (contractualisation, formation, ANS, ...) n'arrivent pas à destination ;

Propose :

De modifier en assemblée générale les modalités de contractualisation en les soumettant au vote avec les tarifs statutaires, la contractualisation étant signée :

- Soit avec les comités régionaux si tous les départements sont favorables
- Soit avec les comités départementaux qui le souhaitent

Réponse du comité directeur National

Le choix opéré depuis 4 ans est de mettre en œuvre une contractualisation régionale afin de pouvoir créer des dynamiques territoriales sur les projets, d'échanger et de diversifier les sources de financement de ces projets.

Ainsi certaines régions ont pu mettre en place des stratégies collectives plus ou moins ambitieuses autour de projets communs (Occitanie, Ile de France, Centre - Val de Loire, Paca) d'autres sont en cours d'élaboration (Pays de la Loire, Bretagne, Flandres Artois Picardie, Normandie, Bourgogne - Franche Comté).

Malgré quelques difficultés, notamment en Région Auvergne Rhône Alpes, il ne nous semble pas opportun, au moment de l'arrivée de la gestion des crédits ANS et dans une dynamique de projet fédéral, de permettre l'isolement de comités départementaux qui ne souhaiteraient pas participer à la vie régionale.

Nous envisageons toutefois de continuer la simplification des démarches administratives. Une réflexion est également en cours sur l'évolution du dispositif de contractualisation pour les années à venir.

4 Le Comité départemental UFOLEP de la Loire (42) réuni le 3/02/2020 à Saint-Etienne, pose la question suivante :

Dans le département de la Loire, entre 2018 et 2019, 8 clubs sur 13, pratiquant les activités cyclistes, ont quitté l'UFOLEP pour migrer vers la FF vélo, lassés de devoir subir les tarifs prohibitifs (comparés à ceux de ladite fédération) pratiqués par l'APAC, à l'occasion de leurs organisations.

Quelle(s) mesure(s) l'échelon national compte-t-il prendre dans le domaine de l'assurance proposée aux associations organisatrices, avant la désertion totale des activités cyclistes au sein de notre fédération ?

Réponse du comité directeur National

Le Comité Directeur National est conscient des difficultés et donc des désagréments que pose ce dispositif. Notre réflexion engagée depuis plus d'un an et abordée à l'occasion du renouvellement de notre contrat d'assurance en novembre 2019, devrait nous amener à repenser l'ensemble des dispositions assurantielles actuelles. Mais pour cela nous devons, collectivement, intégrer les principes de mutualisation des risques et donc de solidarité interne au réseau. L'évolution ne pourra donc passer que par la souscription systématique des cotisations assurances de tous nos adhérents via le contrat fédéral. Sinon nous devons continuer à consolider nos garanties par des contrats spécifiques.

5 Le Comité départemental de l'Eure (27), réuni le 18/01/2020 à Evreux, pose la question suivante :

Serait-il possible que les créateurs du projet se mettent à la place concrète des personnes qui sont amenées à : alimenter, modifier, manipuler et naviguer de manière rapide et efficace sur le site internet du comité dont la plateforme est fournie par l'UFOLEP Nationale ?

En effet cela est très compliqué pour des personnes novices ou non de s'approprier le fonctionnement et de trouver rapidement les informations recherchées.

Réponse du comité directeur National

Il a été proposé en 2019 des sessions présentiels pour se former au système de gestion de contenus du site. Etant donné le peu de retours pour du présentiel, 2 webconférences ont eu lieu à minima en juin 2019.

Les tutoriels sont en ligne sur l'extranet. L'Ufolep nationale se tient à votre disposition pour vos questions comme le prestataire à l'adresse de Jérémie ANGELE ja@adcosoft.com.

Pour information, est à l'étude un projet de refonte du système du site, sans doute effectif en 2021 selon validation ou pas du CD.

Pour des personnes néophytes, des formations sont proposées en présentiel chaque année par l'UFOLEP Nationale.

6 Le Comité départemental UFOLEP de la Haute-Savoie (74), réuni le 20/01/2020 à Annecy, pose la question suivante :

Pourquoi ne pas intégrer la signature au document Webaffiligue pour les licences ? Les associations remplissent sur le Webaffiligue mais doivent quand même imprimer les documents pour les faire signer et renvoyer au comité départemental (perte de temps et diminution de l'intérêt d'utiliser Webaffiligue).

Réponse du comité directeur National

Le CDN est favorable sur le principe, mais le dispositif nécessite un travail d'affinement sur les plans juridique et économique.

Nous partageons depuis de nombreuses années ce constat. Cette situation est liée à notre contrat d'assurance qui nous contraint de récupérer les signatures des différentes personnes.

Nous faisons actuellement des propositions à notre assureur pour faciliter cette démarche (signature en ligne, garde des formulaires signés au club...).

L'APAC est sollicitée pour apporter des éléments de réponse à cette question en complément de la réponse du Comité Directeur National.

7 Le Comité départemental UFOLEP de la Seine et marne (77), réuni le 23/01/2020 à Moissy-Cramayel, pose la question suivante :

A l'UFOLEP 77, depuis plusieurs années nous sommes confrontés à l'organisation de plusieurs championnats nationaux dans diverses disciplines comme la natation, le tir, le tennis de table, le cyclo ou la gymnastique. Un point commun s'en dégage : la difficulté de les organiser dans de bonnes conditions techniques et d'accueil sans dépasser un budget prévisionnel de plus en plus lourd lié à des cahiers des charges de plus en plus exigeants avec des dépenses devenues incontournables :

- les collectivités ne sont plus aussi généreuses ;
- des établissements à une époque mis à disposition gratuitement sont aujourd'hui à louer ;
- le retrait de nos partenaires institutionnels nous attribuant de moins en moins de subventions.

Ces dépenses viennent grever l'équilibre financier entre les recettes et les dépenses.

Même si nous avons la chance d'avoir encore des bénévoles motivés qui s'engagent dans les organisations nous constatons un essoufflement de leur part. Dans ce contexte nous risquons le désengagement des associations et des comités départementaux.

Au moment où nous nous interrogeons sur la pérennisation de nos associations sportives et de nos licenciés au sein de notre fédération sportive, nous nous devons de nous interroger également sur la contribution financière des 3 niveaux que sont le national, les comités régionaux et départementaux.

Actuellement, seuls les comités départementaux assument les éventuels déficits.

Nous avons l'obligation de continuer à soutenir l'organisation des nationaux dans leurs spécificités et leurs contraintes.

L'UFOLEP nationale pourrait-elle revoir à la hausse sa contribution financière auprès des comités organisateurs des championnats nationaux ?

Réponse du comité directeur National

Le Comité directeur partage la préoccupation du comité 77 et réaffirme la nécessité d'avoir une offre de manifestations nationales de haute qualité sur tout le territoire. L'ensemble des manifestations nationales participent au rayonnement de l'UFOLEP (de tous ses échelons) et des territoires dans lesquels elles se déroulent.

La CNVS propose qu'une étude complète soit menée en 2020 qui prendra en compte une analyse fine de tous les aspects, dont le volet budgétaire des organisations sur les 4 dernières années. Il s'agira de la mettre en lien avec les cahiers des charges et les exigences demandées aux organisateurs.

L'étude globale prendra également en compte la relation association / comité et les modalités de relation entre ces 2 entités.

Suite à cette étude et aux conclusions qui en découleront, des propositions seront faites au comité directeur pour répondre au mieux aux organisateurs, et à la nécessité de développer davantage encore le rayonnement de l'UFOLEP.

8 Le Comité départemental UFOLEP de l'île de Guadeloupe (971), réuni le 6/02/2020 à Pointe-à-Pitre pose la question suivante :

Notre comité est dans une phase de remodelisation. Effectivement, nous enregistrons depuis peu l'arrivée et l'émergence de nouvelles disciplines sportives. En septembre 2020, nous aurons certainement 2/3 des nouvelles activités (netball, rollers et bœuf-tirants). Le CD porte une réflexion sur une implication plus importante des associations dites « nouvelles ».

Dans quelles mesures, une association affiliée à l'année N pourrait participer aux votes sur les projets de budget et projet d'activités lors de notre assemblée générale N ?

Réponse du comité directeur National

Les éléments de réponses sont statutaires. Nous avons une obligation de formalisme pour les votes en AG. Pour pouvoir trouver une période de référence, permettant de définir le nombre de mandats par votants, nos textes font référence au 31 août de la saison N-1 soit pour une saison en cours, le 31 août de la saison passée.; date de clôture des affiliations-adhésions. Cette référence permet d'avoir des mandats correspondant à une saison complète. Nous devons donc respecter cette règle pour les votes en AG statutaire.

En revanche, rien ne vous empêche d'inviter les nouvelles associations à votre AG en les autorisant à participer aux débats et échanges, leur permettant ainsi de contribuer, sans vote, aux orientations à venir. Elles pourront, dans un 2nd temps participer aux votes de l'AG de la saison suivante, après une saison complète de fonctionnement et d'affiliation au sein de votre comité.

Documents Annexes

Vous trouverez dans des documents complémentaires à ce bulletin spécial Assemblée Générale :

Le Rapport d'activité 2018/2019 (finalisé en **mars 2020**) : [que voici.](#)

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale de Cenon 2019 : [que voici.](#)

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale de Créteil 2019 : [que voici.](#)



Élections au Comité Directeur National UFOLEP

Liste des Candidat-e-s :

Association à objet sportif : Collège féminin : 15 postes à pourvoir (15 candidatures) / Collège masculin : 13 postes à pourvoir (17 candidatures).

Association à objet non sportif : Collège féminin : 3 postes à pourvoir (1 candidature) / Collège masculin : 4 postes à pourvoir (0 candidature).

Le texte « Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération » présenté dans les candidatures est celui formulé au moment de l'appel à candidature début d'année 2020. Il est donc hors contexte COVID.

- **Sur le collège des membres issus des associations à objet sportif :**

- COLLEGE FEMININ :



Mme BERRIT-SAUVAGE Catherine
Candidate Sortante

Née le 07/09/63

Comité Régional : Nouvelle-Aquitaine

Comité départemental : Charente (16)

Profession : Thérapeute

Titulaire de la licence UFOLEP
N°016_40090875

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

- ♦ Au sein de l'UFOLEP :
 - Responsable d'un club de taï-chi-chuan en Charente
 - Responsable de la CNS Taï-chi-chuan
 - Vice-présidente UFOLEP 16
 - Mandatée à la région UFOLEP Nouvelle Aquitaine
 - Éluë au CDN référente Arts martiaux
- ♦ Au sein de la Ligue de l'enseignement (autres qu'au titre de l'UFOLEP ou de l'USEP) :
 - Formatrice BAFA, animatrice et directrice de centre de vacances
- ♦ Hors du mouvement :
 - Présidente Amicale Laïque, présidente association de chantiers internationaux, trésorière d'un centre social, co-fondatrice d'un collectif Accueil Migrants.

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Profondément attachée aux valeurs d'éducation populaire et attentive à leur évolution au sein de la société, je souhaite continuer mon action engagée sur un premier mandat.

Avis favorable du comité directeur local



Mme CLOCHET Brigitte

Née le 22/10/58

Comité Régional : Bourgogne-Franche-Comté
Profession : Retraitée

Comité départemental : Saône-et-Loire
Titulaire de la licence UFOLEP N° 071_45107875

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

♦ Au sein de l'UFOLEP :

- Secrétaire Comité Départemental UFOLEP 71
- Secrétaire Comité Régional UFOLEP Bourgogne-Franche-Comté

♦ Au sein de l'USEP :

- Membre du Comité Départemental USEP 71 de 1994 à 2009
- Présidente du Comité Départemental USEP 71 de 2009 à 2010

♦ Hors du mouvement :

- DDEN secteur AUTUN depuis 2012
- Membre du Conseil d'Administration des DDEN 71 depuis 2014

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Je suis candidate au Comité Directeur National pour apporter ma contribution au développement de l'UFOLEP, à la mise en œuvre du projet d'actions et pour défendre les valeurs éducatives du sport.

Je souhaite faire partager mon expérience de présidente d'une association multisports et d'élue au Comité départemental et au Comité régional.

Les axes forts qui me tiennent à cœur sont surtout ceux autour de la thématique « sport et société » tels que le sport-santé, l'accessibilité aux pratiques, la réduction des inégalités, la place des femmes dans le sport,

...

Je pourrai aussi être un relais sur ma région et sur mon département pour aider à la mise en place des dispositifs fédéraux.

Avis favorable du comité directeur local


Mme DELAMOYE Elizabeth
Candidate Sortante

Née le 18/02/51

 Comité Régional : Ile de France
 Profession : Retraitée

 Comité départemental : Essonne (91)
 Titulaire de la licence UFOLEP N°091-03624326

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

- Au sein de l'UFOLEP :
 - Présidente comité départemental ESSONNE
- ♦ Au sein de la Ligue de l'enseignement (autres qu'au titre de l'UFOLEP ou de l'USEP) :
 - Vice-présidente de la Ligue de l'enseignement Fédération de l'Essonne.
- ♦ Hors du Mouvement :
 - Maire adjointe chargée des sports et des activités périscolaires à Orsay et membre du CDOS Essonne.

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Adhérent pleinement aux valeurs et aux orientations de l'UFOLEP, je souhaite m'impliquer dans la mise en place du plan national de développement.

Avis favorable du comité directeur local

Mme DUFRAISE LEVADOUX Florence

Née le 27/02/68

Comité Régional : Auvergne Rhône Alpes

Profession : Enseignante EPS

 Comité départemental : Puy de Dôme (63)
 Titulaire de la licence UFOLEP N°063_96067556

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

- ♦ Au sein de l'UFOLEP :
 - Adhérente UFOLEP depuis 1976 au sein du club de gymnastique de Cournon d'Auvergne
 - J'ai été membre de la CN Formation
 - Membre de la CNS gymnastique depuis 1988
 - Membre du comité directeur UFOLEP du Puy de Dôme
 - Formatrice : animateur et officiel Gymnastique
 - Formatrice tronc Commun
 - BF2O option 3 gymnastique

- ♦ Hors du Mouvement :
 - BAFA
 - Brevet d'état 1er degré gymnastique GAF

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

La laïcité, la citoyenneté, la solidarité sont des valeurs en quoi je crois pour la formation du citoyen. Ces valeurs s'expriment, entre autres, à travers une culture sportive et associative. J'ai trouvé au sein de l'UFOLEP une fédération qui me correspondait et qui prône ces valeurs
 Militante active depuis plus de 30 ans, les différentes rencontres que j'ai pu faire au sein de l'UFOLEP m'ont permis de partager, de réfléchir, de chercher et surtout d'évoluer.
 Tout en restant dans le monde associatif où je veux rester pour transmettre mes valeurs éducatives, je souhaiterais tenter l'expérience et faire partager mes idées et convictions au niveau national.

Avis favorable du comité directeur local



Mme HOUY Stéphanie

Née le 6/03/73

Comité Régional : Normandie
 Profession : Comptable

Comité départemental : Eure (27)
 Titulaire de la licence UFOLEP
 N°027_55035098

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

- ♦ Au sein de l'UFOLEP :
 - Membre du CD UFOLEP 27 depuis octobre 2011 tout d'abord en tant que simple membre, puis trésorière de 2012 à 2015, et présidente depuis 2015.
 - Membre du CR Haute Normandie de 2012 à juin 2016, puis présidente du CR Normandie depuis juin 2016.
 - Secrétaire, puis trésorière, puis présidente de 3 associations cyclistes UFOLEP depuis 2000.
 - Membre de la CTD cycloport 27 pendant 5 ans, en charge des demandes de cartes cycloport et de la veille règlementaire (arrêt lié au fait de mon élection en tant que présidente du CD27).
- ♦ Hors du mouvement :
 - Trésorière du CDOS 27 depuis 3 ans.

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Très investie dans la vie UFOLEPIENNE depuis mon plus jeune âge (premier club en 1978), je souhaite désormais participer à l'évolution positive de cette belle fédération,

Je viens au CD national pour découvrir dans un premier temps, et par la suite mettre mes compétences au service du mouvement selon mes disponibilités familiales et professionnelles.

Avis favorable du comité directeur local



Mme JACQUET Isabelle

Candidate Sortante

Née le 12/06/49

Comité Régional : Hauts-de-France
Profession : Retraitée

Comité départemental : Nord (59)
Titulaire de la licence UFOLEP
N°059-57191567

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

- ♦ Au sein de l'UFOLEP :
 - Bureau et CD UFOLEP Nord ; CR région CRUFAP au sein des commissions Vie Sportive et Formation vie sportive, Formation.
- ♦ Hors du mouvement :
 - Responsable CRS UNSS régional, CMN GRS UNSS
 - Enseignant IUFM (NPC). Enseignant faculté des sciences et des sports Lille 2.

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Participer à l'organisation et à l'évolution de la vie sportive.
Promouvoir « tous les sports autrement » en renforçant les liens entre les différents échelons : des associations, comités, CNS COPIL, jusqu'au national.
Travailler en équipe, avec les acteurs de la vie fédérative UFOLEP, élu-e-s et professionnel-le-s.

Avis favorable du comité directeur local



Mme LABUZAN FAVERIAL Marie-Christine

Candidate Sortante / Médecin

Née le 17/06/59

Comité Régional : DOM COM

Comité départemental :
Guadeloupe (971)

Profession : Médecin

Titulaire de la licence UFOLEP
N°971_04758807**ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)**

♦ Au sein de l'UFOLEP :

- Membre de la commission sport santé du CROS Guadeloupe

♦ Hors du Mouvement :

- Médecin généraliste, active dans le sport santé et la promotion de l'activité physique des patients au sein d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Défendre les valeurs éducatives du sport au sein de la fédération UFOLEP. Apporter un lien avec l'outre-mer et le national.

Promouvoir les bienfaits des activités physiques en santé.

Permettre à la commission médicale de participer aux actions de l'UFOLEP.

Partager les connaissances médicales au service de la commission sport santé de l'UFOLEP nationale en lien avec la commission médicale.

Poursuivre les travaux au sein du comité national.

Avis favorable du comité directeur local**Mme LACOSTAZ Christelle***Candidate Sortante*

Née le 03/02/77

Comité Régional : Provence Alpes Côte d'Azur

Comité départemental : Bouches-
du-Rhône (13)

Profession : professeur de mathématiques

Titulaire de la licence UFOLEP
N°013_96583505**ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)**

♦ Au sein de l'UFOLEP :

- Élu(e) en charge de la formation fédérale, des activités de la forme et du playa tour.

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Parmi les travaux de l'ufolep, celui qui me passionne le plus est la formation fédérale.

Le travail colossal entamé sur la refonte du Plan National de Formation nécessite un suivi constant et régulier afin d'aider au mieux les activités à développer leurs formations, leviers du développement fédéral.

J'aimerais continuer à suivre ce dossier afin de le mener jusqu'au au déploiement des Brevets Fédéraux sur tout le territoire, dans un maximum de disciplines.

Sans avis du comité directeur local



Mme MANET Sandrine

Candidate Sortante

Née le 12/07/69

Comité Régional : Nouvelle-Aquitaine

Comité départemental : Gironde (33)

Profession : Assistante de direction

Titulaire de la licence UFOLEP N°033_61007072

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

♦ Au sein de l'UFOLEP :

- Membre du Comité Directeur sortant
- Présidente du comité régional UFOLEP Nouvelle-Aquitaine
- Membre du Comité Directeur UFOLEP 33

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Poursuite des travaux déjà entamés lors de la dernière mandature.

Avis favorable du comité directeur local



Mme MOUTON-LEVREAY Natacha

Née le 15/02/74

Comité Régional : Hauts-de-France

Comité départemental : Pas-de-Calais (62)

Profession : Sans

Titulaire de la licence UFOLEP N°062_57193435

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

♦ Au sein de l'UFOLEP :

- Vice-présidente nationale en charge du Sport Education
- Présidente Ufolep 62
- Membre du Comité Régional Ufolep Flandres Artois Picardie

- Animatrice Marche Nordique.
- Formatrice, titulaire du FIF
- Animatrice Association Multisports UFOLEP Côte d'Opale Aventure

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Il y a 4 ans j'intégrai le CDN pour mettre mes compétences au service du mouvement afin de développer notre fédération aussi bien en interne qu'en externe. Une expérience humaine incroyable.

Je souhaite donc poursuivre, dans la même dynamique et le même enthousiasme qui me caractérise, le travail engagé sur la mandature, consolider et développer l'existant avec l'ensemble du réseau.

Continuer le travail engagé sur notre identité Multisport en interne et externe.

Déployer jusqu'à nos associations et nos adhérent.e.s tous les dispositifs de la fédération.

Poursuivre les relations et services avec le réseau associatif local

Mettre en place des temps d'échange pour permettre une adaptation des dispositifs en adéquation avec les attentes et les besoins de nos réseaux.

Innover sur les formats de pratiques.

Être en alerte sur les nouvelles pratiques développées sur les territoires.

Aujourd'hui je suis toujours déterminée à faire de notre fédération, une fédération Multisport, innovante, soucieuse de l'intégration de tous les publics. Une fédération qui se veut au service de toutes et tous. Parce que nous sommes l'Ufolep il nous revient l'obligation de préparer le modèle sportif de demain. L'importance et la qualité de notre réseau, notre fonctionnement démocratique, le partage, l'échange, la co-construction des projets sont des atouts majeurs pour rendre cela possible.

Avis favorable du comité directeur local



Mme PIQUET Hélène

Née le 25/08/51

Comité Régional : Ile de France

Profession : Retraitée

Comité départemental : Allier (03)

Titulaire de la licence UFOLEP N°003-59094831

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

♦ Au sein de l'UFOLEP :

- Présidente et entraîneur d'un club de gymnastique pendant 30 ans et Présidente UFOLEP départementale de l'Allier.

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Pour la première année apprendre à connaître le fonctionnement du CDN. Apporter une vision de l'UFOLEP sur le territoire rural. Par la suite peut-être m'investir sur une CNS.

Avis favorable du comité directeur local**Mme ROIG Michèle***Candidate Sortante*

Née le 25/06/54

Comité Régional : Occitanie

Comité départemental : Hérault
(34)

Profession : Retraitée

Titulaire de la licence UFOLEP
N°034_96077892**ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)**

- ♦ Au sein de l'UFOLEP :
 - Trésorière de l'association Paulh en Vie (marche nordique)
 - Comité départemental au bureau chargée de la RH
 - CRUFOLEP Occitanie
 - CD National : VRAC, CNSR, EPN premiers Secours, CN SamClap, CN Karting
- ♦ Hors du mouvement :
 - Association Paulhan Solidaire (secrétaire) espace de vie sociale, échanges de services

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Je sollicite une nouvelle fois vos suffrages pour poursuivre avec le même dynamisme, les projets engagés, continuer, avec la même volonté, de faire vivre, avec notre outil le SPORT les valeurs de notre fédération (éducation, solidarité, citoyenneté).

Mon investissement depuis plusieurs années en particulier au sein du groupe VRAC, et du Premier Secours me convainc que le partage, la mutualisation, les échanges, la concertation sur nos expériences, nos bonnes pratiques nous permettent à la fois de consolider l'existant sur l'ensemble de nos territoires pour tous et avec tous.

Les sillons tracés sont autant d'actions à concrétiser demain...

Avis favorable du comité directeur local**Mme ROUX Danielle***Candidate Sortante*

Née le 30/07/53

Comité Régional : Auvergne-Rhône-Alpes

Comité départemental : Rhône (69)

Profession : Retraitée

Titulaire de la licence UFOLEP

N°069_55085725

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

- ♦ Au sein de l'UFOLEP :
 - Trésorière nationale
 - Membre du CD National
 - Présidente de l'UFOLEP du Rhône depuis 2008
 - Vice-présidente de la région AURA
 - Vice-présidente FOL 69
 - Présidente d'association dans le département 69
 - Formatrice en gym
 - Responsable CTD Gym
- ♦ Au sein de l'USEP :
 - Groupe de travail licence passerelle
- ♦ Au sein de la Ligue de l'enseignement (autres qu'au titre de l'UFOLEP ou de l'USEP) :
 - Vice-présidente FOL 69 – GT vie associative
- ♦ Hors du mouvement :
 - Bénévole resto du cœur

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Œuvrer sur notre devenir fédéral est pour moi un véritable challenge pour lequel je continuerai à mettre à disposition toute mon énergie et mes compétences.

Forte de mon expérience du terrain associatif, la rencontre au quotidien de nos adhérents doit rester, j'en suis convaincue, une de nos priorités au service du changement.

Notre grand défi actuel et de demain est de renforcer notre socle associatif tout en construisant les passerelles nécessaires à notre diversification.

Participer activement à notre évolution requiert l'investissement de chacun d'entre nous, à tous les échelons.

Avis favorable du comité directeur local**Mme WAGNER Myriam***Candidate Sortante*

Né le 15/07/57

Comité Régional : Provence Alpes Côte d'Azur

Comité départemental : Vaucluse (84)

Profession : Retraitée

Titulaire de la licence UFOLEP
N°084_084007169

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

- ♦ Au sein de l'UFOLEP :
 - Présidente UFOLEP 84, auparavant vice-présidente et secrétaire élue (depuis 1995)
 - Vice-présidente UFOLEP PACA
 - Elue nationale, référente femmes et sports et CNS Tir à l'arc sarbacane.

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

—

Avis favorable du comité directeur local



Mme Laetitia ZAPPELLA

Candidate Sortante

Née le 22/11/84

Comité Régional : Ile-de-France
Profession : Consultante en RSE

Comité départemental : Paris (75)
Titulaire de la licence UFOLEP
N°075-75188636

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

- ♦ Au sein de l'UFOLEP :
 - 2009 – 2010 / Volontaire en service civique
 - 2010-2015 / Chargée de mission Développement durable et Vie Internationale – UFOLEP Nationale
 - 2016 – 2020 / Élu(e) au Comité Directeur National et membre du bureau, chargée de l'engagement (Service Civique, parcours d'engagement...)
 - 2017 – Aujourd'hui / Membre du comité directeur et bureau de l'UFOLEP 75
 - 2016-2020 : Membre du CA d'ID Horizon
- ♦ Au sein de la Ligue de l'enseignement (autres qu'au titre de l'UFOLEP ou de l'USEP) :
 - Fin 2017 - Chargée de mission développement durable
 - 2019-2020 / Membre du CA de la Ligue 75
- ♦ Hors du Mouvement :
 - 2006 - Bureau Mad'Amé, association étudiante de solidarité internationale du réseau Ingénieurs sans Frontières

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Après 6 ans d'engagement professionnel, puis 4 ans d'engagement bénévole au sein de l'UFOLEP nationale, je reste plus que jamais attachée aux valeurs et au projet qui ont fondé notre mouvement. C'est pourquoi je

souhaite me représenter pour une nouvelle mandature au sein du Comité Directeur national afin d'y mettre à profit mes compétences, mon réseau et mes convictions pour continuer à porter à l'interne comme à l'externe notre projet, et nos idées auprès du plus grand nombre.

En effet, dans un monde en pleine mutation (crise de l'engagement, crise politique, crise environnementale, etc.), notre réseau a de nombreux défis à relever pour continuer à promouvoir, sur tous les territoires, un sport adapté aux envies et capacités de chacun.

Soutenir l'émergence d'associations dont l'objet sport favorise les causes sociales et sociétales, développer notre réseau d'associations et d'adhérents dans le respect de leur diversité et de nos valeurs (humanisme, solidarité, éducation, citoyenneté) tout en maintenant notre unité sont les objectifs auxquels je souhaite que notre action réponde.

Avis favorable du comité directeur local

-COLLEGE MASCULIN :



M. ANGOT Loïc

Candidat Sortant

Né le 07/09/65

Comité Régional : Auvergne-Rhône-Alpes

Profession : Employé

Comité départemental : Isère (38)

Titulaire de la licence UFOLEP

N°038_51219509

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

- ♦ Au sein de l'UFOLEP :
 - Licencié Ufolep depuis 1996
 - Président du Comité Départemental Isère depuis 2009.
 - Vice-Président du Comité Auvergne-Rhône-Alpes (en charge du sport éducation)
 - Responsable activités cyclistes départemental.
 - Membre de la Commission Nationale Vie sportive
 - Membre du Comité Directeur National
- ♦ Au sein de l'USEP :
 - Ancien administrateur
- ♦ Au sein de la Ligue de l'enseignement (autres qu'au titre de l'UFOLEP ou de l'USEP) :
 - Administrateur
- ♦ Hors du Mouvement :
 - Président du Fontanil cyclisme
 - Membre de la CDSR au titre de l'UFOLEP
 - Vice- Président du festival du film de montagne à Autrans

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Licencié Ufolep depuis 1996 par le biais du Fontanil cyclisme, j'ai intégré le comité directeur en 1998, en suis devenu le vice-président puis président en 2009.

En 2013, sous mon impulsion, nous avons décidé de développer le secteur sport & société et d'embaucher un éducateur sportif ; ce qui nous permet de rayonner sur tout le département avec

des écoles de sport, des interventions dans des Ephad, des foyers de jeunes travailleurs etc..
 Nous travaillons également avec la PJJ, sur l'UEAJ et les mineurs incarcérés.
 Nous sommes également agréé pour le PSC1.
 J'ai beaucoup œuvré pour maintenir le cyclisme en Isère, nous avons d'ailleurs organisé le Championnat National CLM en 2019.
 Preuve de la vitalité de notre Comité nous avons organisés deux autres finales nationales en 2019 : La Gymnastique et le Trampoline, ainsi que la finale jeunes de Tir à l'Arc.
 Au sein de l'USEP, j'ai participé durant plusieurs années au Vélo Citoyen ; permettant à des élèves de différentes écoles de parcourir les routes de l'Isère sous forme de relais.
 Ayant intégré le Comité Directeur National en 2019, je souhaite continuer à apporter mon expérience de terrain et mes connaissances au service du développement de notre fédération.
 Notre mouvement par le biais de ses deux secteurs répond aux enjeux de notre société.

Avis favorable du comité directeur local



M. BORGNI Jean-Louis
Candidat Sortant

Né le 03/02/51

Comité Régional : Provence Alpes Côte d'Azur

Comité départemental : Bouches du Rhône

Profession : Retraité

Titulaire de la licence UFOLEP : N°013_00031043

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

- ♦ Au sein de l'UFOLEP :
 - Président du comité des Bouches du Rhône
 - Vice-Président Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur
 - Elu National en charge des Activités Aquatiques
- ♦ Au sein de la Ligue de l'enseignement (autres qu'au titre de l'UFOLEP ou de l'USEP) :
 - Elu ligue Fail 13 - Membre du bureau
- ♦ Hors du Mouvement :
 - Elu CDOS des Bouches du Rhône

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Depuis trois mandatures vous m'avez confié la responsabilité de vous représenter. Je l'ai toujours fait dans un esprit de service et avec l'énergie qui est la mienne mais surtout avec une vision d'intérêt général au bénéfice de l'Ufolep et de ses adhérents, en particulier pour le sport éducatif.

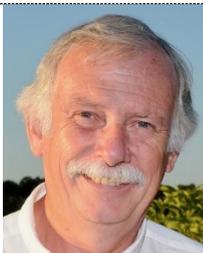
Je ne pense avoir failli à cette mission.

Pour cela ma seule ambition est de construire un projet réaliste, ambitieux, volontaire inspiré par le souhait que vous êtes en droit d'attendre dans le respect des contraintes budgétaires que vous connaissez.

Je souhaite porter une dynamique attractive et engageante en qualité de vie pour l'Ufolep.

Avec une équipe unie et rassemblée, je veux travailler en privilégiant l'écoute et l'information.

Je serai fier et honoré de la confiance que vous voudrez m'apporter.

Avis favorable du comité directeur local**M. BOUGEARD Alain***Candidat Sortant*

Né le 08/05/53

Comité Régional : Bretagne

Comité départemental : Ille-et-Vilaine (35)

Profession : Retraité

Titulaire de la licence UFOLEP
N°035- 55282689**ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)**

♦ Au sein de l'UFOLEP :

- 1980/1984 ; responsable et entraîneur d'un club basket féminin ; 1993/2000 : délégué départemental UFOLEP 35 ; 1996/2004 : membre de la CNS Activités Cyclistes, responsable formation ; 2000/2008 : trésorier comité UFOLEP 35 ; 2008/2012 : président comité UFOLEP 35 ; 2012/2020 : membre du Comité Départemental UFOLEP 35 ; 2000/2004 : délégué régional UFOLEP Bretagne ; 2004/2016 : président UFOLEP Bretagne ; 2008/2020 : élu au Comité Directeur National ; 2008/2012 : suivi du dossier sport et handicap et CNS Pétanque et Boules Lyonnaises ; 2012/2020 : suivi du dossier développement durable et environnement, élu référent CNS Activités Cyclistes et CNS Protocole et Récompenses ;

♦ Au sein de l'USEP :

- 1974/1986 : directeur d'école en charge de l'association USEP ; 1980/1986 : responsable secteur USEP sur deux cantons ; 1989/1993 : secrétaire Comité Malouin USEP ; 1992/1996 : membre de la commission Nationale USEP au CD National UFOLEP/USEP ; 1980/2000 : membre du bureau et du Comité départemental USEP 35 ; 2016/2020 : représentant UFOLEP Nationale au CD USEP National.

♦ Au sein de la Ligue de l'enseignement (autres qu'au titre de l'UFOLEP ou de l'USEP) :

- 1993/2000 : chargé de mission Développement Vie Associative à la F.O.L. 35 ;
- 1986/1995 : membre du CA de la F.O.L. 35.

♦ Hors du Mouvement :

- 2000/2012 : élu au CDOS 35 en charge des dossiers sports de nature et développement durable ; 2012/2016 : élu au CROS Bretagne membre de la commission sports de nature ; 2004/2020 : président d'un office des sports inter-communal.

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Engagé depuis de nombreuses années dans le développement de l'UFOLEP à tous les échelons, du département au national, en passant par la région, je voudrais continuer à apporter mon expérience dans les deux secteurs de notre projet fédéral. Peu favorable au cumul des mandats, je me concentre désormais sur l'avenir de notre fédération, en particulier sur la problématique environnementale.

La fidélité aux valeurs que nous défendons depuis plus de 90 ans, n'aurait pas de sens si au-delà de notre engagement pour l'accès du plus grand nombre, pour la mixité, pour la diversité, nous ne faisons pas un grand travail pour sauver la planète. Nous devons contribuer à l'effort engagé par le mouvement sportif, et accompagner tous nos échelons afin qu'en plus de leurs projets, ils n'oublient pas cet élément essentiel, pour que nous puissions vivre dans un environnement qui répondra aux évolutions sociales actuelles, et à nos attentes associatives.

Avis favorable du comité directeur local**M. BROYDE Thierry***Candidat Sortant*

Né le 29/05/63

Comité Régional : Nouvelle-Aquitaine

Comité départemental : Corrèze (19)

Profession : Moniteur auto-école

Titulaire de la licence UFOLEP N°019_96063236

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

♦ Au sein de l'UFOLEP :

- 2007 : Elu au CD UFOLEP Corrèze o 2008 VP UFOLEP 19 Elu au CD UFOLEP Limousin. 2009 Secrétaire de l'UFOLEP Limousin. 2010 Président de l'UFOLEP Corrèze o Organisation de nombreux nationaux (Trial 4X4, Volley, VTT, Pétanque) o Président du Comité Régional Limousin. 2012 Elu au CD National jusqu'à ce jour ; o Suivi de la CNS Auto
- Travaux sur le plan Marshall de la CNS Moto (sécurité, loisir)
- Expertise sur le projet du Plan Départemental de Sécurité Routière (PDSR)
- Au suivi pour l'UFOLEP des rencontres Grande région Ligue Régionale
- Être facilitateur pour la rencontre avec le Président de la République
- Participer aux réunions avec la conseillère au sport du Président de la République pour
- Promouvoir le projet UFOLEP

♦ Au sein de la Ligue de l'enseignement (autres qu'au titre de l'UFOLEP ou de l'USEP) :

- 2004 Élu au CA de la Ligue de la Corrèze
- Depuis 2010 Vice-Président de la FAL 19

♦ Hors du Mouvement :

• Au plan Départemental et Régional j'ai toujours œuvré au sein d'associations ou d'équipes (1) travaillant sur le savoir vivre ensemble dans les espaces naturels. Ceci a permis avec beaucoup de persévérance de faire bouger les lignes en Limousin avec le Conseil Départemental de la Corrèze et le Conseil Régional et les services de l'État notamment sur l'idée que les diverses pratiques sportives ne sont pas incompatibles avec les préoccupations environnementales. Mise en place le « colloque des chemins » qui a permis aux utilisateurs de l'espace naturel local et aux associations environnementales ou de loisirs vert d'avoir un temps d'échange sur le thème « droit et devoir de chacun ».

(1)- 2008 Président fondateur puis Vice-Président (C.COREV\ devenu CORAMUC Corrèze. Association affiliée et ayant sa boîte aux lettres à l'UFOLEP). Cette association siège depuis 2011 comme l'UFOLEP à la CDESI elle fait partie au niveau national de la CORAMUC.

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Je souhaite poursuivre mon engagement dans la défense de l'accès pour tous des sports mécaniques et de nature et notamment des nouvelles et futures générations.

L'UFOLEP est LA fédération qui peut à travers son projet sportif citoyen et son réseau de militant garantir cette ambition d'une pratique sportive à un cout raisonnable, éducative, porteuse de valeurs humanistes et sécurisées.

Lors de cette dernière mandature, il a fallu protéger et accompagner les acteurs des sports mécaniques confrontés à de nombreuses pressions et difficultés. Les chantiers à venir sont nombreux : renforcement d'une offre éducative (déploiement des écoles de conduite et de pilotage et les plans départementaux de sécurité routière : passerelles avec l'obtention du permis de conduire et PSC1), renouvellement du plan de formation et de formateur-riche-s pour répondre aux besoins des techniciens bénévoles et des obligations légales, l'application des mesures éco responsables pour la pérennisation des sports mécaniques, la veille sur l'évolution des pratiques qui pourrait élargir la palette des pratiques en UFOLEP, l'ouverture de nos pratiques plus en phase avec les attentes des publics féminins et pratiquants loisirs, la promotion des circuits - pistes et terrains, la combinaison entre les pratiques lors d'évènements promotionnels (Vélo / karting, E sport / karting, rando moto / orientation, ...).

Je suis également attaché au développement des sports de nature. Que ceux-ci puissent être support à toutes priorités / dispositifs fédéraux : sport santé, sport seniors, sport éducation, toutes sportives, Pour cela, je m'inscris pleinement dans le travail autour du multisport et des savoirs fondamentaux pour une pratique maîtrisée et épanouissante, quel que soit le public : savoir rouler, savoir nager, savoir s'orienter, savoir glisser, savoir courir, savoir s'orienter, savoir grimper, savoir marcher, ... J'aimerais intensifier le réseau de partenaires autour de ses sujets sur lesquels les comités pourraient s'appuyer (fondations, financeurs, médias, publics, privés, ...). Pour cela, j'ai la chance de m'appuyer sur mes engagements locaux et associatifs qui me permettent d'apprécier les attentes et réalités locales. Fort de mes 2 mandats nationaux précédent, j'ai aujourd'hui acquis une expérience pour collaborer efficacement avec les professionnels de la fédération, les comités, les commissions sportives, les associations ressources, et représenter la fédération dans les instances extérieures.

Je m'engage à mettre mes compétences au service du développement de l'UFOLEP.

Avis favorable du comité directeur local



M. CAMARA Grégory

Candidat Sortant

Né le 4/02/82

Comité Régional : Nouvelle-Aquitaine

Comité départemental : Lot-et-Garonne (47)

Profession : Fonctionnaire territorial

Titulaire de la licence UFOLEP
N°047_0004078

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

♦ Au sein de l'UFOLEP :

- Animateur 1^{er} degré et CQP ALS APE
- Animateur 2nd degré gymnastique artistique
- Formateur PSC1 UFOLEP
- Président du comité départemental UFOLEP 47
- Vice-président du comité régional UFOLEP Nouvelle-Aquitaine
- Elu CTRS Gymnastique Artistique
- Membre du GT National Gymnastique Artistique
- Membre du Comité Directeur National depuis l'Assemblée Générale de Cenon

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Réflexion et développement autour de l'axe « les sports autrement ». Les passerelles entre les actions Sport Société et nos associations affiliées notamment autour du Sport Santé et les associations activités de la forme.

Valorisation du bénévolat.

Avis favorable du comité directeur local

M. CHARIOT Lionel



Né le 19/10/51

Comité Régional : Auvergne Rhône Alpes

Comité départemental : Puy de Dôme (63)

Profession : Retraité E. N. (Détaché et MAD Ligue de l'Enseignement, Délégué UFOLEP 89)

Titulaire de la licence UFOLEP N°063_96067768

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

♦ Au sein de l'UFOLEP :

- Adhérent de diverses associations Ufolep depuis 1974.
- Président de diverses associations Ufolep depuis 1977 pour du Tennis de table, des APE, de la Gym enfant, du ski, du Canoë Kayak, du Foot à 7, du Motocross, du VTT, de la randonnée pédestre et actuellement du Tir à l'Arc dans le 63.
- Responsable (et formateur) des CTD 89 et CTR Bourgogne en APE de 1980 à 1995.
- Secrétaire de la CTD Foot Ufolep 89 de 1994 à 2000.
- Délégué Ufolep 89 de 2000 à 2009.
- Membre de la CNDPI depuis 2002 et Président de cette CN de 2008 à 2018.
- Membre de la CN Foot depuis 2004 et RASF de cette CN depuis 2008.
- Membre d'un GT Raid multisport Ufolep 63
- Membre de la CTD Tir à l'Arc Ufolep 63
- BF A APE et Tir à l'Arc
- BF O Foot, Moto et Tir à l'Arc
- FIF

♦ Au sein de l'USEP :

- animateur Usep de 1976 à 2000.

♦ Au sein de la Ligue de l'enseignement (autres qu'au titre de l'UFOLEP ou de l'USEP) :

- animateur centre de vacances de la FOL 89 dès 1970.
- Directeur de divers centres de la FOL 89 recevant des classes de neige, classes de mer et sur les vacances scolaires hiver et été jusqu'en 2000.
- Membre du CA de la FOL 89 de 2000 à 2009.

♦ Hors du Mouvement :

- Moniteur Fédéral et formateur de moniteur en voile (FFV).
- Moniteur Fédéral et formateur de moniteur en Canoë Kayak (FFCK).
- Membre du C A de Profession Sport Yonne de 2002 à 2009.

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Militant depuis 1974 puis professionnel de 2000 à 2009 au sein de notre Fédération, j'ai pu acquérir au cours de toutes ces années riches en expériences et en rencontres des compétences et une connaissance de notre fédération, de son réseau, de son fonctionnement à tous les niveaux, de sa diversité et de ses projets de développement successifs. Ces compétences et cet épanouissement personnel que je dois à l'Ufolep, je souhaite lui restituer en m'investissant maintenant à l'échelon du Comité Directeur National tout en restant « les pieds sur terre » dans l'association de base où je milite et où j'ai plaisir à défendre et transmettre nos valeurs éducatives, en restant disponible, sans cumuler une multitude de mandats parfois chronophages et lointains de la réalité de terrain.

Je souhaite m'investir plus particulièrement dans les domaines suivants :

- Vie statutaire
- Vie sportive (sport-santé bien être, pratiques féminines, sport nature, ...)
- Formation
- Développement durable

Je reste malgré tout ouvert à d'autres thématiques car je sais qu'à l'Ufolep le travail d'équipe, la convivialité, l'écoute et le respect de l'autre invitent à s'investir et à se surpasser.

Adapter nos pratiques sportives aux changements de notre société, les organiser, les développer durablement en tenant compte des transformations de notre planète et de son devenir, impulser et soutenir des projets novateurs et porteurs de nos valeurs, oui je souhaite être membre du C D National, être acteur dans cette équipe constituée d'anciens et de nouveaux élus qui, avec l'appui indispensable de notre DTN, va contribuer au développement et au rayonnement de notre fédération.

Avis défavorable du comité directeur local



M. COUTURE Gilles

Candidat Sortant

Né le 10/10/58

Comité Régional : Nouvelle Aquitaine

Comité départemental : Landes (40)

Profession : Enseignant à la retraite

Titulaire de la licence UFOLEP N°040_65078121

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

♦ Au sein de l'UFOLEP :

- Délégué Départemental des Landes de 2001 à 2014
- Vice-Président du Comité Départemental des Landes depuis 2015
- Membre du Comité Directeur National UFOLEP depuis 2016

♦ Au sein de l'USEP :

- Délégué Départemental des Landes de 2001 à 2013

♦ Au sein de la Ligue de l'enseignement (autres qu'au titre de l'UFOLEP ou de l'USEP) :

- Vice-Président de la Ligue de l'Enseignement des Landes depuis 2016

♦ Hors du Mouvement :

- Conseiller Général des Landes de 2004 à 2015
- Maire de GEAUNE (40) depuis 2008
- Vice-Président de la Communauté de Communes depuis 2008

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Dès les premiers mois de découverte de mon rôle de membre du Comité Directeur National UFOLEP, j'ai été conquis par les relations humaines empreintes de respect, de confiance et bien sûr de convivialité, aussi bien entre élus qu'entre élus et techniciens, ce qui se traduit par une ambiance de travail tout à fait « Top ». Ensuite, j'ai pu mesurer la richesse de notre fédération, que ce soit en termes de ressources humaines et ce quels que soient les échelons, que ce soit en termes de contenus, de projets que porte notre fédération ou que ce soit en termes de gouvernance « on ne peut plus démocratique » de notre UFOLEP.

A côté des réunions statutaires, je me suis engagé dans différents « chantiers » :

- Suivi politique de la CNS Moto
- Suivi de la région Pays de la Loire
- Groupe de travail « sport/santé » et « Maisons Sport Santé Société UFOLEP »
- Groupe de travail « Parole politique »
- Groupe de travail « Passerelle USEP/UFOLEP »

Ces 4 années ont donc été un enrichissement personnel énorme et j'espère y avoir joué mon rôle en amenant notamment mes connaissances de terrain, sportives et/ou politiques.

Je souhaite donc effectuer un mandat de plus au sein du Comité Directeur National UFOLEP pour continuer à m'impliquer dans les « chantiers » précités et, d'autre part, travailler dans d'autres domaines tels que :

- « L'UFOLEP et son réseau » pour, notamment, avancer enfin sur la place de l'échelon régional dans notre fédération : ses compétences, son rôle, ...
- « L'UFOLEP et les flux financiers » : contractualisation, ANS, ...
- ...

Avis favorable du comité directeur local

M. DOUILLARD Bruno

Candidat Sortant



Né le 18/11/63

Comité Régional : Pays de Loire

Profession : Directeur skate-park Nantes et Chargé de mission patrimoine immobilier Ligue FAL 44

Comité départemental : Loire Atlantique (44)

Titulaire de la licence UFOLEP N°044_ 99002246

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

♦ **Au sein de l'UFOLEP :**

- Responsable de la section tennis de table de L'Amicale Laïque de Vertou (44) 1984 à 1992 puis depuis 2007 ;
- Membre de la commission tennis de table UFOLEP 44 de 1984 à 1991 puis depuis 2015
- Membre du comité départemental UFOLEP 44 de 1986 à 1991
- Délégué puis directeur UFOLEP 44 de 1991 à 2015
- Cadre national UFOLEP tennis de table de 1984 à 1996
- Membre du GT National sur la rédaction du diplôme fédéral homologué APE entre 1994 et 1995
- Membre de la Commission Nationale vie sportive entre 1999 et 2006
- Membre de la commission Nationale Disciplinaire d'Appel de 2001 à 2004
- Membre du GT National VRAC depuis 2012

- Référent national badminton entre 2000 et 2008 puis depuis 2014
- Membre du comité directeur national depuis 2016

♦ **Au sein de l'USEP :**

- Membre section USEP de l'Amicale Laïque de Château-Thébaud (44) de 2005 à 2007

♦ **Au sein de la Ligue de l'enseignement (autres qu'au titre de l'UFOLEP ou de l'USEP) :**

- Membre de L'Amicale Laïque de Vertou depuis 1973 (association multisport et culturelle de 1 500 adh) ;
- Trésorier de l'association de gestion de l'établissement Skate Park Le Hangar FAL 44 entre 2010 et 2014 ;
- Délégué APAC FAL 44 entre 2010 et 2018 / habilitation IARD en 2009 ;
- Responsable dispositifs affiliations Ligue FAL 44 de 2008 à 2018

♦ **Hors du Mouvement :**

- Membre du conseil d'administration de Profession Sport 44 entre 1992 et 2008 ;
- Membre de la CDSR 44 section manifestations motorisés de 1998 à 2015 ;
- Membre de la commission départementale des voies navigables de France de 2010 à 2012 ;
- Membre de la commission formation du CDOS 44 entre 1992 et 1996 ;

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Militant et dirigeant UFOLEP depuis 1984, puis professionnel au sein de notre fédération pendant près de 25 ans, j'ai acquis au cours de ces nombreuses années une expérience, des compétences et une connaissance de notre fédération que j'avais souhaité mettre au profit de notre fédération en 2016.

Après un 1^{er} mandat national intense, je souhaite pouvoir continuer mon action au sein du comité directeur national pour poursuivre le travail engagé au cours de ces 4 années.

Continuer à faire vivre le projet de l'UFOLEP, tout en s'attachant à développer et accompagner notre réseau, du local au national est un objectif. Pour cela il est important d'adapter et de faciliter le fonctionnement de notre fédération en y mettant les moyens nécessaires.

Avis favorable du comité directeur local



M. FOSSATI Régis

Candidat Sortant

Né le 15/11/52

Comité Régional : Nouvelle Aquitaine

Comité départemental : Haute-Vienne (87)

Profession : Retraité

Titulaire de la licence UFOLEP N° 087_20079099

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

♦ **Au sein de l'UFOLEP :**

- Membre du Comité Directeur National (sortant)
- Ancien Vice-président du Comité Directeur du CR Limousin
- Ancien membre du Comité Directeur du CD Haute-Vienne
- Membre de l'Amicale Cycliste de Verneuil

♦ Hors du Mouvement :

- Ancien Président du CROS Limousin (au titre de l'UFOLEP)
- Ancien Président du Foyer rural et d'éducation populaire Verneuil Loisirs
- Membre de l'association Véli-Vélo (association de promotion du vélo au quotidien dans l'agglomération de Limoges)

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Partageant pleinement les valeurs véhiculées par l'UFOLEP, je souhaite poursuivre, dans un nouveau mandat, mon engagement au Comité Directeur National en partageant avec lui mes connaissances du milieu sportif ainsi que de son environnement politique et administratif.

Je propose de mettre à sa disposition les compétences acquises dans ma formation et dans ma vie professionnelle, ainsi que mon expérience au service des bénévoles issues de mon engagement depuis près de quarante ans comme éducateur et dirigeant, ceci afin de contribuer à renforcer le réseau UFOLEP pour lui permettre :

- de faire face aux défis engendrés par les multiples bouleversements que connaît la société d'aujourd'hui et de préparer l'UFOLEP de demain que nous voulons ;
- de répondre, par une offre diversifiée et accessible de pratiques sportives, aux attentes et aux besoins des différents publics sur les territoires.

A ce titre, en particulier, je souhaiterais poursuivre les actions que j'ai engagées dans les secteurs qui m'ont été confiés précédemment, à savoir la communication, pour la rendre plus efficiente et plus partagée, et le suivi de la part territoriale de l'Agence Nationale du Sport attribuée en soutien du Projet Sportif Fédéral, ceci pour veiller au respect des règles d'éthique, de déontologie et de transparence dans les décisions.

Avis favorable du comité directeur local**M. HALBARDIER Pierre**

Né le 17/08/42

Comité Régional : Auvergne Rhône Alpes

Comité départemental : Rhône (69)

Profession : Retraité

Titulaire de la licence UFOLEP N°69_45009040

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

♦ Au sein de l'UFOLEP :

- Responsable UFOLEP trampoline départemental et régional
- A été élu au comité du Rhône plusieurs années
- Formateur juge et cadres trampoline
- Juge arbitre trampoline et juge gymnastique artistique
- A été membre de la CNS Twirling bâton
- Création des sections (GRS, Twirling bâton, Capoeira, etc...) au sein de l'association
- Président d'une association PLOullins jusqu'en 2019 actuellement vice-président PLO responsable de sections du PLO (handicap, jiu jitsu brésilien etc...)
- Membre jury jeunesse et sports pour les métiers de la forme (haltérophilie, fitness et gymnastique)

♦ **Au sein de la Ligue de l'enseignement (autres qu'au titre de l'UFOLEP ou de l'USEP) :**

- Président d'une école de musique ALAEO à Oullins

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Développement du sport handicap compétitions ou loisirs
 Développement de certaines activités comme la capoeira, la danse, etc...
 Développement de l'écologie au sein de l'UFOLEP (exemple le tri sélectif sur les manifestations et structure)
 Action sur le dopage
 Action sur le sport santé (obésité) sur les anciens pour les faire revenir au sport
 Action de prévention rapport entre les cadres et jeunes

Cela fait beaucoup à faire si l'on réussit à en faire une ou deux ce sera une belle réussite.

Avis favorable du comité directeur local



M. HALET Emmanuel

Né le 4/02/70

Comité Régional : Bretagne

Comité départemental : Ille-et-Vilaine (35)

Profession : Directeur sport et santé au Cercle Paul Bert

Titulaire de la licence UFOLEP
 N°035_59589423

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

- ♦ Au sein de l'UFOLEP :
- Membre du CA du comité départemental Ille-et-Vilaine

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Professionnel depuis 22 ans au sein du Cercle Paul Bert, membre du comité départemental, je souhaite apporter mes compétences au niveau national. Porteur d'un engagement fort pour l'éducation populaire je veux maintenant être utile au niveau national. Création d'un OF avec l'UFOLEP socio-sport. Accueil d'une doctorante en collaboration UFOLEP + Ligue nationale et départementale.

Avis favorable du comité directeur local

**M. JEAN Arnaud***Candidat Sortant*

Né le 16/06/71

Comité Régional : Centre-Val de Loire

Profession : Cadre bureau de la communication jeunesse et Sports
(Ministère des Sports)

Comité départemental : Loiret (45)

Titulaire de la licence UFOLEP
N°045-045014985**ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)**

♦ Au sein de l'UFOLEP :

- Président national depuis 2018
- Président départemental UFOLEP Loiret depuis 2017
- DTN adjoint de 2001 à 2010
- Membres de groupes de travail

♦ Au sein de l'USEP :

- Délégué départemental de l'USEP 45 (1998-2001)
- Délégué régional USEP Région Centre (1999-2001)

♦ Au sein de la Ligue de l'enseignement (autres qu'au titre de l'UFOLEP ou de l'USEP) :

- Secrétaire national de la Ligue depuis 2018
- Président de la Fédération départementale du Loiret depuis 2017

♦ Hors du Mouvement :

- Cadre du bureau de la communication Ministère en charge de la jeunesse et des sports
- 1^{er} adjoint au maire depuis 2008 à Ingré (45)
- Conseiller d'agglomération de 2008 à 2014

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Je suis convaincu que notre fédération sportive et affinitaire a une responsabilité énorme. Dans un univers sportif français et international bousculé, concurrentiel et en pleine mutation, nous sommes un des rares acteurs qui, en s'appuyant sur les valeurs de son projet politique, peut agir sur des millions de françaises et de français. Nous sommes bien plus qu'une fédération sportive. Nous sommes une fédération sportive et citoyenne. Mieux encore, nous sommes une fédération sportive, citoyenne et Républicaine. Là où d'autres fédérations sportives se « contentent », au sein de leurs clubs, de proposer des entraînements, des championnats, des formations, à l'Ufolep, nous faisons beaucoup, plus. Certes, nos dirigeants, bénévoles et salariés font tout cela aussi mais en plus ils sont bienveillants, préoccupés par l'accessibilité, l'égalité. Partout en Métropole en Outre Mer, ils accueillent sans discrimination et proposent à toutes et tous, des moments de bien être, de plaisir.

C'est bien un défi sportif, citoyen et Républicain qui attend les futur-es élu-es du comité directeur national. Un défi global et collectif tout d'abord, qui doit associer tous les échelons fédéraux, sans protocole ni distance. Un des chantiers à poursuivre sera d'ailleurs l'attention et le soutien à apporter à nos associations sportives. Nos différentes instances doivent se croiser, échanger, se soutenir et trouver ensemble les meilleures réponses. C'est certainement le lien fédératif qui doit être entretenu et renforcé. Certainement que nos priorités fédérer et conquérir devront être prolongés encore au moins 4 ans pour finir d'inverser la courbe d'évolution de nos adhérents et associations et être ainsi une des rares fédérations sportives à se développer. Ceci nécessitera de prolonger la rénovation de nos outils fédéraux et pour ceci une plus grande synergie avec la Ligue et l'Apac pour être à la hauteur des enjeux et de la modernité nécessaire.

Il faudra aussi que le futur comité directeur trace des trajectoires pour les 4 ans à venir. Il devra par exemple annoncer sa stratégie quadriennale sur les évolutions des tarifs de licences, sur des constructions

budgétaires, les dispositifs à venir, à partir d'un dialogue notamment avec les comités régionaux et départementaux. En plus de l'assemblée générale, des rassemblements fédéraux devront permettre ces débats.

Pour atteindre nos objectifs, il nous faudra innover, lever des fonds, adapter nos formations fédérales et professionnelles, nouer des partenariats avec les collectivités pour implanter nos projets, de s'entourer d'expertises et d'avancer aux côtés des services l'Etat, de l'Agence du Sport. Il sera également certainement venu le temps de mieux dire qui nous sommes et de plus rayonner encore en nous appuyant sur de nouveaux outils de communication et occuper l'espace des médias. Ce sont tous ces éléments qui seront fondateurs du Projet Sportif Fédéral qui sera la traduction de ce que nous sommes et de notre ambition et notre détermination. Il démontrera notre originalité et notre pertinence dans un pays qui aura le regard totalement dirigé vers Paris et 2024.

Militant de l'Education populaire, de l'UFOLEP et de la Ligue de l'enseignement, je souhaite continuer à participer activement à cette aventure. Après un premier mandat national de 4 ans, j'ai le sentiment que l'énergie mobilisée avec les ami-es du comité directeur national a servi. Mais ce n'est qu'un premier pas que je souhaite prolonger, dans les pas de celles et ceux qui ont milité avant nous.

Avis favorable du comité directeur local



M. MARTIN Roland

Né le 26/05/55

Comité Régional : Nouvelle-Aquitaine

Comité départemental : Haute-Vienne (87)

Profession : Employé de banque

Titulaire de la licence UFOLEP
N°087_45136063

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

- ♦ Au sein de l'UFOLEP :
 - Président du comité UFOLEP 87
 - Vice-président du comité régional Nouvelle-Aquitaine
- ♦ Au sein de la Ligue de l'enseignement (autres qu'au titre de l'UFOLEP ou de l'USEP) :
 - Membre du comité Ligue de l'enseignement 87

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Pourvu de mon expérience de 35 en Présidence d'un club Omnisports comptant 15 sections, de 20 ans de Présidence du Comité Départemental UFOLEP Haute-Vienne et de 8 ans de Présidence du comité régional UFOLEP Limousin avec des résultats sur le terrain positifs, des finances saines et des créations d'emploi, me motive à candidater.

Tout ce parcours dans le milieu sportif associatif, résulte d'un investissement personnel très important avec des équipes de professionnels et de bénévoles de très grandes qualités.

Mon souhait sera de soutenir et de m'investir dans tous les projets novateurs, porteurs d'avancées quant aux actions qui seront prises en conformité avec mes objectifs au service des adhérents, du public, de notre

mouvement dans la modernité, le bien être de chacun, le respect d'autrui, de l'environnement, tourné vers les sports éducatifs et de société.

Je propose également de mettre au service de l'UFOLEP mes compétences comptables et financières étant donné mon parcours professionnel dans ce domaine.

En respectant comme nous l'appliquons au quotidien, nos fondamentaux « le sport pour tous autrement », nous avons là tous les mots réunis pour accomplir de belles réalisations et offrir toujours plus d'attrait aux adhérents.

Notre but final est d'attirer de plus en plus de sportifs et nous faire connaître au plus grand nombre de citoyens.

Avis favorable du comité directeur local



M. QUATREFAGES Henri

Candidat Sortant

Né le 27/09/54

Comité Régional : Occitanie

Comité départemental : Hérault
(34)

Profession : Retraité

Titulaire de la licence UFOLEP
N°034-96069647

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

- ♦ Au sein de l'UFOLEP :
 - Président du comité départemental UFOLEP 34 et vice-président UFOLEP Nationale

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Je propose ma candidature au Comité Directeur National pour le mandat 2020-2024 afin de poursuivre le travail engagé et notamment la structuration et le développement fédéral des actions socio-sportives. Ces évolutions statutaires du mandat qui s'achève sont venues répondre aux enjeux nouveaux sociaux et sportifs d'une société en forte mutation et marquer la place indispensable de notre fédération sportive d'éducation populaire.

Avis favorable du comité directeur local

**M. RODER Patrice**

Né le 04/02/54

Comité Régional : Ile-de-France

Comité départemental : Hauts-de-Seine (92)

Profession : Inspecteur de l'Education nationale

Titulaire de la licence UFOLEP
N°092_04863783**ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)**

♦ Au sein de l'UFOLEP :

- Président du comité départemental UFOLEP 92
- Vice-président du comité régional UFOLEP Ile-de-France
- Elu chargé de l'activité GRS sur la région Ile-de-France

Au sein de l'USEP :

- Président de l'USEP 92

♦ Au sein de la Ligue de l'enseignement (autres qu'au titre de l'UFOLEP ou de l'USEP) :

- Vice-président de la Ligue de l'enseignement 92

♦ Hors du mouvement :

- Président du club de gymnastique de l'ACBB (900 adhérents)

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

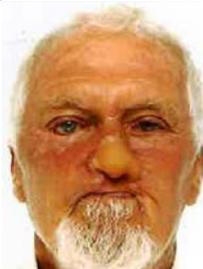
Participer à des commissions de vie sportive et des commissions nationales de différentes disciplines sportives.

Faire en sorte que le sport soit pratiqué autrement comme le préconise la devise de l'UFOLEP.

Devenir référent national d'une activité sportive.

Apporter mon expertise en matière d'éducation, de par ma profession.

Avis favorable du comité directeur local

**M. TAGUEL Gilles**

Né le 01/03/52

Comité Régional : Grand Est

Comité départemental : Meuse
(55)

Profession : Retraité

Titulaire de la licence UFOLEP
N°055_40237455**ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)**

- ♦ Au sein de l'UFOLEP :
 - Licencié à l'UFOLEP de la Meuse depuis plus de 40 ans « T. de table »
 - Membre du CA UFOLEP depuis 30 ans
 - Président de l'UFOLEP de la Meuse depuis 8 ans
- ♦ Au sein de l'USEP :
 - Membre de droit du CA USEP Meuse
- ♦ Au sein de la Ligue de l'enseignement (autres qu'au titre de l'UFOLEP ou de l'USEP) :
 - Président de la Ligue de l'enseignement de la Meuse depuis 7 ans
- ♦ Hors du mouvement :
 - Vice-président des centres sociaux de la ville de Bar-le-Duc, nos partenaires UFOLEP.

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)**Membre du conseil d'administration de l'UFOLEP de la Meuse depuis plus de 30 ans.**

Président depuis 8 ans.

Vice-président CRUFOLEP Grand-Est

Riche de ces différentes expériences,

Je désire maintenant me porter candidat au Conseil d'Administration National.

Président d'un petit département « la Meuse », je souhaite être un porte-voix de ce département.

Je ne veux pas être celui qui veut tout chambouler dans notre CA national mais apporter ma pierre à l'édifice.

Mais tout simplement apporter mon expérience « exemple l'accueil et organisation d'AG (AG Nationale Bar-le-Duc 2018).

Je souhaite m'impliquer dans différentes commissions (sport société et sport santé et autres...), et être un des acteurs de la nouvelle gouvernance du sport qui est en train de se mettre en place.

J'ai proposé ma candidature nationale au CRUFOLEP régional ce qui me semble normal en tant que vice-président.

Ma candidature a été retenue à l'unanimité.

Bien amicalement.

Avis favorable du comité directeur local



Mr Ludovic TREZIERES

Candidat Sortant

Né le 5/12/63

Comité Régional : Ile de France

Comité départemental : Yveline (78)

Profession : Professeur des écoles / en détachement LIGUE 78 et UFOLEP 78

Titulaire de la licence UFOLEP N°078_06075884

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

- ♦ Au sein de l'UFOLEP :
 - Membre en responsabilité dans plusieurs associations : une association gymnique « l'Avant-Garde de Houilles », une association multisport « 1pulse » et délégué UFOLEP depuis plus de 20 ans.
 - J'exerce la fonction de délégué régional UFOLEP et en élu national, membre du bureau, j'ai porté le dossier formation pro et travaillé sur le dossier assurance.
- ♦ Au sein de l'USEP :
 - Participe au CD USEP en qualité de représentant de La Ligue 78.
- ♦ Au sein de la Ligue de l'enseignement (autres qu'au titre de l'UFOLEP ou de l'USEP) :
 - J'exerce la fonction de secrétaire général de la Ligue 78 depuis 16 mois
- ♦ Hors du Mouvement :
 - Je suis investi dans diverses associations et particulièrement un OMS

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Tombé dans le chaudron de la vie associative et sportive très tôt avec la gymnastique et une prise rapide de responsabilité, j'ai découvert un univers passionnant... Un univers peuplé de bénévoles généreux, impliqués, aidants, volontaires, inventifs... qui cohabitent -de plus en plus- avec des professionnels travailleurs, rigoureux, engagés, débordants d'initiatives et d'envies de bien faire. Le monde de l'UFOLEP.

Les responsabilités au sein d'une CN, du comité départemental, puis du comité régional et, depuis peu, au sein de la Ligue départementale 78, m'ont permis de vivre la passion de l'engagement pour le sport-autrement : celui qui s'adresse à toutes et tous, compétiteurs, ou pratiquants occasionnels, jeunes ou plus âgés, en bonne santé ou pas, citadins ou résidents de zones rurales, avec ou sans papiers...

2024 est en mire... et le monde associatif et sportif est blessé !

Alors que les JOP de Paris approchent à grands pas, l'état se désengage du sport tout en annonçant qu'il veut faire de la France une nation sportive de premier plan.

Cela se traduit par :

La disparition du CNDS au profit de l'ANS. La gestion des subventions est confiée aux fédérations (désormais en première ligne si les subventions viennent à baisser). Le coût des personnels en charge de sa gestion incombent désormais aux fédérations. Exit les postes de fonctionnaires.

Un monde de l'Entreprise plus présent dans les arbitrages politiques et financiers qui régissent le sport et qui s'octroie une place prépondérante dans les instances décisionnelles.

Un univers où l'offre sportive se marchandise toujours plus, en témoignent le nombre salles de sport « privées » qui s'ouvrent et le nombre d'auto-entrepreneurs « accompagnateurs d'égo ».

Pourtant je suis convaincu qu'il reste une place pour un sport citoyen, éthique, engagé, adapté à chacun et encadré par des bénévoles ou des professionnels attachés à nos valeurs.

Je propose donc ma candidature au Comité Directeur UFOLEP pour contribuer à notre développement et au renforcement de notre place dans le paysage sportif. Il y aura des chantiers compliqués à faire avancer comme celui des affiliations, des licences et des assurances. Ils devront nous permettre de répondre aux attentes de nos associations et de nos adhérents.

Tous les acteurs de notre mouvement (Ligue – Apac – Ufolep – Usep) en confiance et en respect des missions de chacun devront s'attacher à promouvoir une société dans laquelle le citoyen est pensant, émancipé et sportif.

~~Membre de la CDSR au titre de l'UFOLEP~~

~~Vice-Président du festival du film de montagne à Autrans. (Rectificatif au 24/09 en raison d'une erreur de copier-coller pour le premier envoi)~~

Avis favorable du comité directeur local

• **Sur le collège des membres issus des associations à objet NON sportif :**

- COLLEGE MASCULIN :

Aucune candidature.

- COLLEGE FEMININ :



Mme PLANCHENAU Faustine

Née le 15/03/82

Comité Régional : Ile-de-France

Comité départemental : Val-de-Marne (94)

Profession : Attachée fonction publique territoriale

Titulaire de la licence UFOLEP
N°094-94111904

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

- ♦ Au sein de l'UFOLEP :
 - Dans le cadre de mes fonctions à la mairie de Monfort l'Amaury, j'ai travaillé sur différents projets en partenariat avec l'UFOLEP IDF en faveur du développement du sport pour tous.
 - J'ai impliqué ma commune à développer avec l'UFOLEP des activités de Raid pour les jeunes et des APS pour les seniors.

Projet et définition de votre conception de l'action que vous entendez mener au sein de la fédération pour la durée du mandat (1 an), conformément à l'article 12 des statuts nationaux :

Passionnée par le sport et l'esprit du sport, je souhaite mettre à profit mon enthousiasme et mon énergie dans de nouveaux projets en direction de la jeunesse et du sport.

Au cours de mes différentes activités professionnelles, j'ai initié de nouveaux événements et ateliers au sein de la commune de Monfort l'Amaury : ateliers intergénérationnels, aire de cross training, fête sportive et familiale, notamment un raid multisports.

Actuellement en résidence sur l'Île-de-France, ayant pour projet de m'installer dans la Marne, je souhaite œuvrer pour l'UFOLEP – au-delà de sa dimension départementale – de mon de manière dynamique et impliquée.

Convaincue que la pratique du sport des français, et en particulier des enfants et des jeunes, est une cause nationale tant sur le volet sanitaire que social, participer au comité directeur national UFOLEP constituerait plus encore une très belle aventure.

Avis favorable du comité directeur local



Assemblée Générale du Pradet – 17 et 18 octobre 2020

A RETOURNER SI DIFFERENT DE L'AG FINANCIERE D'AVRIL 2020

Pouvoir

Via saisie électronique : <https://ufolep-society.typeform.com/to/xTfEB8Tv>

**Ainsi que le PV de l'AG départementale ayant élu les mandaté-e-s
(sauf s'il a été déposé sur la base documentaire du site internet national)**

Pour faciliter la préparation de l'AG, le retour des pouvoirs est vivement
souhaité, au plus tard, pour le 7 octobre 2020 à l'échelon national

Ce pouvoir permettra l'établissement de la carte de représentant-e mandaté-e qui sera remise à l'entrée de la salle de réunion par la commission de contrôle des pouvoirs.

* En cas d'absence officiellement annoncée des deux personnes mandatées, le comité directeur décidera de leur remplacement sur demande émanant du comité départemental.

Rappel important

En application de l'article 10 des statuts nationaux de l'UFOLEP, les représentant-e-s mandaté-e-s pour l'assemblée générale nationale 2020, doivent avoir été élus par les assemblées générales départementales

En conséquence, n'oubliez pas de prévoir ce point à l'ordre du jour de votre assemblée générale départementale. Le procès-verbal de cette assemblée sera déposé sur la base documentaire du site extranet ou joint au POUVOIR à renvoyer à l'échelon national.

Faute de ce procès-verbal, les représentant-e-s mandaté-e-s ne pourront prendre part aux votes lors de l'assemblée générale nationale.

Le nombre de représentant-e-s élu-e-s mandaté-e-s par l'assemblée générale départementale n'est pas limitatif (un titulaire et des suppléants).